

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 14 mars 2003**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	857
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Michel Van Roye à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la publicité diffusée à la radio sur le sac poubelle blanc »	857
— De M. Jos Van Assche à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le sort de la Tour des Finances »	858
— De M. Rufin Grijp à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les actions syndicales des pompiers bruxellois du 6 mars 2003 »	859

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 14 maart 2003**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	857
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Michel Van Roye aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de reclame op de radio over de witte vuilniszakken »	857
— Van de heer Jos Van Assche aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het lot van de Financiëntoren »	858
— Van de heer Rufin Grijp aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de syndicale acties van de Brusselse brandweer op 6 maart 2003 »	859
	853

	Pages		Blz.
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'obligation d'utilisation du sac poubelle réglementaire »	860	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het verplicht gebruik van de reglementaire vuilniszak »	860
— De M. Marc Cools à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « la campagne de promotion de l'exposition sur le logement social »	861	— Van de heer Marc Cools aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de promotie-campagne voor de tentoonstelling over de sociale huisvesting »	861
— De M. Michel Lemaire à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'intervention éventuelle de la région dans le financement du plan Magellan pour la RTBF »	862	— Van de heer Michel Lemaire aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de eventuele bijdrage van het gewest in de financiering van het Magellanplan voor de RTBF »	862
— De M. Christos Doulkeridis à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'attitude du gouvernement face à la demande du gouvernement flamand de soumettre à nouveau le dossier « Vols de nuit » au comité de concertation »	863	— Van de heer Christos Doulkeridis aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de houding van de regering ten aanzien van de aanvraag van de Vlaamse regering over het dossier van de « nachtvluchten » opnieuw voor te leggen aan het overlegcomité »	863
— De Mme Marie-Rose Geuten à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la suite de la résolution votée par le Parlement bruxellois sur l'implantation des institutions européennes à Bruxelles »	864	— Van mevrouw Marie-Rose Geuten aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het gevolg van de resolutie over de vestiging van de Europese instellingen in Brussel die het Brussels Parlement heeft goedgekeurd »	864
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— De M. Michel Lemaire à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « la politique du logement social »	866	— Van de heer Michel Lemaire tot de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende « het sociale huisvestingsbeleid »	866
Interpellation jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen, concernant « les hausses des loyers observées dans le logement social et les mesures d'encadrement annoncées par le secrétaire d'Etat au Logement »	866	Toegevoegde interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende « de vastgestelde verhogingen van de huurprijzen van de sociale woningen en de door de staatssecretaris voorgestelde begeleidingsmaatregelen »	866
Interpellation jointe de M. Alain Daems concernant « l'évolution de la situation financière des sociétés de logement social (SISP) et la réalisation des réformes »	866	Toegevoegde interpellatie van de heer Alain Daems betreffende « de evolutie van de financiële toestand van de socialehuisvestingsmaatschappijen (OHM's) en het doorvoeren van de hervormingen »	866
Discussion — <i>Orateurs</i> : MM. Michel Lemaire, Jean-Pierre Cornelissen, Alain Daems, Mme Isabelle		Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Michel Lemaire, Jean-Pierre Cornelissen, Alain Daems, mevrouw	

	Pages		Blz.
	—		—
Emmery, M. Alain Hutchinson , secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement	866	Isabelle Emmery, de heer Alain Hutchinson , staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting	866
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le coup de force de M. Guy Verhofstadt, premier ministre, concernant le trafic aérien en Brabant flamand et à Bruxelles »	879	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de eenzijdige beslissing van de heer Guy Verhofstadt, premier, betreffende het luchtverkeer boven Vlaams-Brabant en Brussel »	879
— De M. Michel Moock à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la brochure du groupe des entreprises de transport public des Grandes Métropoles (GGM) »	880	— Van de heer Michel Moock aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de brochure van de groep van de maatschappijen van openbaar vervoer van de grote steden »	880
— De M. Joël Riguelle à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le risque de déclassement de certains espaces verts au profit de la 4 ^e école européenne à Bruxelles »	881	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het gevaar dat bepaalde groene ruimtes niet langer beschermd zouden zijn en plaats moeten ruimen voor de vierde Europese school in Brussel »	881
— De M. Bernard Ide à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la publicité publiée dans « Vlan » du 12 février 2003 concernant « le marquage du patrimoine classé » »	882	— Van de heer Bernard Ide aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de uitnodiging, in de « Vlan » van 12 februari 2003, betreffende « de inwijding van het beschermd erfgoed » »	882
— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la décision du fonctionnaire délégué dans le dossier de la reconstruction de logements rue Montagne de la Cour »	884	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de beslissing van de gemachtigde ambtenaar in het dossier van de bouw van woningen aan de Hofberg »	884
— De M. Denis Grimberghs à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la délivrance du permis de bâtir pour la Tour Eggerickx »	887	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de afgifte van de bouwvergunning van de Eggerickxtoren »	887
			855

	Pages		Blz.
— De M. Denis Grimberghs à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la réaction suite à l'expérience du « <i>road pricing</i> » à Londres »	889	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de reactie op de wegentolheffing in London »	889
— De M. Vincent De Wolf à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « les maisons de transit, clé d'un dispositif contre l'insalubrité et la surpopulation dans les logements »	891	— Van de heer Vincent De Wolf aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting en Energie, betreffende « de tijdelijke woningen : een belangrijke maatregel in de strijd tegen de ongezonde en overbevolkte woningen »	891
VOTE NOMINATIF		NAAMSTEMMING	
— Vote nominatif sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de :		— Naamstemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van :	
L'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le plan d'austérité de la SNCB et ses conséquences inacceptables quant au RER »	892	De interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het besparingsplan van de NMBS en de onaanvaardbare gevolgen ervan voor het GEN »	892
L'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant « l'évolution des négociations relatives à la mise sur pied du réseau express régional »	892	De toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende « de evolutie van de onderhandelingen over de aanleg van het gewestelijk expresnet »	893
L'interpellation jointe de Mme Geneviève Meunier concernant « la concrétisation et la programmation du plan d'investissement de la SNCB à Bruxelles »	892	De toegevoegde interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier betreffende « de uitvoering en de planning van het investeringsplan van de NMBS in Brussel »	893

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 14 mars 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 14 maart 2003 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Walter Vandebossche, Mmes Caroline Persoons, Françoise Schepmans et Audrey Rorive.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Walter Vandebossche, mevrouw Caroline Persoons, mevrouw Françoise Schepmans en mevrouw Audrey Rorive.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA PUBLICITE DIFFUSEE A LA RADIO SUR LE SAC POUBELLE BLANC »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE RECLAME OP DE RADIO OVER DE WITTE VUILNISZAKKEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, j'ai écouté cette semaine la RTBF et j'ai entendu Louis, par ailleurs très sympathique, mais qui doit sans doute lire des textes qu'on lui prépare, soutenir que le sac blanc est moins cher parce qu'il n'est pas taxé.

J'ai été assez surpris par cette information.

A mon avis, les sacs blancs sont taxés comme n'importe quel produit en magasin.

De plus, on nous dit que les sacs blancs sont moins chers.

Il suffit de se promener dans n'importe quelle grande surface pour se rendre compte que les sacs blancs ne sont pas moins chers, ils sont à peu près au même prix que des sacs de qualité comparable, que les sacs gris ancien modèle. Par ailleurs, le principe du sac blanc, que vous avez à juste titre défendu, était qu'il devait être moins cher que le sac jaune et le sac bleu, pour inciter la population à utiliser le sac blanc.

Ensuite, une prescription 72 ou 73, je ne m'en souviens pas exactement, du « Plan déchets » actuellement à l'enquête propose d'entamer une étude sur les différents modes de tarification des enlèvements d'ordures ménagères : la taxation éventuelle des sacs devra être envisagée à l'instar de ce qui a été fait à Vienne, il y a peu de temps.

Prendre déjà position sur l'avantage d'une non-taxation dans la semaine qui précède le « Parlement citoyen », c'est à mon avis quelque peu biaiser et annoncer que l'étude ne serait pas faite en toute indépendance.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, je remercie l'honorable membre de confirmer ce que j'ai toujours promis et affirmé, à savoir que les nouveaux sacs blancs ne seraient pas plus chers, mais seraient dans la même gamme de prix que les anciens sacs gris qui ne sont évidemment pas de qualité comparable.

Comme toutes vos questions tournent autour de la publicité que vous avez entendue, je me suis fait procurer le texte. C'est sans

doute parce que Louis s'exprime en bruxellois que M. Van Roye n'a pas bien compris.

Monsieur Van Roye, vous avez compris que la publicité disait que le sac était moins cher. Je vais vous la lire en me référant au texte écrit :

« Allo, sacs poubelle maousse costauds ?

Eh d'accord Louis, mais ça va être chérot !

Cher, le sac blanc ? Mais non hein dis, c'est pas plus cher, et ça fait le maximum.

Oui, parce qu'il n'est pas taxé, le nouveau sac blanc de Bruxelles-Propreté ne vous coûte pas plus cher ... »

Louis ne dit donc pas que c'est moins cher, il dit que ce n'est pas plus cher. C'est quand même une différence fondamentale.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, en remarque préliminaire, je pense que l'accent bruxellois de Bruxelles est meilleur que celui d'Auderghem !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Encore un jugement de valeur !

Mme la Présidente. — Le véritable accent bruxellois de base est à consonance et à dominante flamandes !

M. Michel Van Roye. — Monsieur le Ministre, vous dites que le sac blanc « n'est pas taxé ». Je me doute bien que ce n'est pas le taux de 21 % de TVA qui est visé. Effectivement, le sac blanc est taxé de par la TVA. Mais dans la publicité, il y a une référence directe à la taxe éventuelle sur les sacs blancs. Utiliser cette publicité — que ce soit avec l'accent de Bruxelles ou d'Auderghem — durant la semaine qui précède la réunion du Parlement, ne me semble pas tout à fait innocent !

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET LOT VAN DE FINANCIËTOREN »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS

ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERER DE PERSONNES, CONCERNANT « LE SORT DE LA TOUR DES FINANCES »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, een paar maanden geleden sprak de Minister-President zich uit voor de afbraak van de Financiëntoren. We konden daar enigszins inkomen omdat het om een plomp gebouw gaat dat zijn beste tijd heeft gehad.

Op een internationale vastgoedbeurs in Cannes werd door het prestigieuze architectenbureau Jaspers een project voorgesteld dat voorziet in de heraankleding van de toren. Dat project voorziet in een ontmanteling, een nieuwe aankleding, een ingrijpende verandering in de structuur waarbij de liftkokers naar het centrale gedeelte zouden worden verplaatst en een vierde liftkoker zou worden toegevoegd.

In de enorme betonnen sokkel zouden twee niveaus kantoorruimten komen. De hoofdingang zou niet meer op het Rijksadministratief centrum zijn gericht, maar op de Kruidtuinlaan. Er wordt een monumentale trap gepland en de loopbruggen naar de Dexiabank zouden verdwijnen, waarvoor weliswaar de onderhandelingen met de Dexiabank nog niet zijn gestart.

Gelet op het ingrijpende karakter van het project lijkt het mij aangewezen dat het Brussels Gewest daarvoor een standpunt inneemt. Daarom had ik van de staatssecretaris graag vernomen of er al contacten zijn gelegd met de Regie der Gebouwen, de vorige eigenaar van de Financiëntoren, en met de huidige eigenaar de groep Brevast en of de Minister-President nog altijd voorstander is van een afbraak of zich tevreden stelt met een grondige renovatie.

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Willem Draps heeft het woord.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Mevrouw de Voorzitter, een paar maanden geleden deelde architect Jaspers me inderdaad mee dat hij de opdracht had gekregen de Financiëntoren een nieuwe structuur te geven. De werken die nodig zijn voor het weghalen van het asbest vereisen inderdaad een integrale ontmanteling van de structuur van het gebouw. Die ingreep maakt het mogelijk het functionele, architecturale en esthetische ontwerp van het gebouw te herzien. Het project van architect Jaspers bestaat erin de enorme betonnen zuilen, waarin de verticale verplaatsingen plaatsvinden, te schrappen om die te integreren in het volume van de toren. Zijn project voorziet ook in een nieuwe aankleding van de gevels. Het beeld van de toren zou daardoor aanzienlijk verbeteren, vooral vanaf de Kruidtuinlaan.

Tot op vandaag werd mij geen enkel architecturaal dossier — in de eigenlijke zin van het woord — voorgelegd. Er werd ook nog geen enkele aanvraag tot stedenbouwkundige vergunning ingediend. Ik

kan mij dan ook niet uitspreken over de architecturale mogelijkheden van het project. Wat de loopbruggen naar de Pachecolaan betreft, die eventueel zouden worden geschrapt, kan ik zeggen dat die zich bevinden binnen een perimeter van een gebied van gewestelijk belang, namelijk het gebied nummer 11 van het gewestelijk bestemmingsplan.

De definitieve herinrichting ervan zal worden vastgesteld door een bijzonder bestemmingsplan dat door de Stad Brussel moet worden uitgewerkt. De stad Brussel kan dat plan uitwerken wanneer de regering een gemotiveerd besluit zal hebben goedgekeurd. Dat besluit wordt momenteel voorbereid en zal het programma preciseren dat door het gewestelijk bestemmingsplan gedefinieerd werd voor die zone.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de staatssecretaris voor zijn volledig antwoord, maar zou toch graag van hem nog willen vernemen of de optie afbraak nog bestaat en zo neen, of voor het project van architect Jaspers zal worden gekozen.

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Willem Draps heeft het woord.

De heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen. — Er is een principieel akkoord voor de afbraak van de betonnen toren. Dat is een goede oplossing, want we kunnen niet zeggen dat de toren het Brusselse landschap siert.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER RUFIN GRIJPAAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS, VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE SYNDICALE ACTIES VAN DE BRUSSELSE BRANDWEER OP 6 MAART 2003 »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. RUFIN GRIJP A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT, A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES ACTIONS SYNDICALES DES POMPIERS BRUXELLOIS DU 6 MARS 2003 »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Rufin Grijp heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Rufin Grijp. — Mevrouw de Voorzitter, de vakbonden van de Brusselse brandweer hebben een paar dagen geleden actie gevoerd. Zo vond er een ontmoeting plaats met de minister van Tewerkstelling en Arbeid en ook met de Minister-President. De Minister-President verklaarde naar aanleiding van die ontmoeting dat « de Brusselse brandweer gedurende meerdere legislaturen verwaarloosd werd. ».

De Minister-President zei ook « *le combat de papier est aussi mon combat* ». Hij heeft ook een aantal beloftes gedaan inzake bijkomende aanwervingen. Hij heeft ook gezegd dat de opleidingen die vandaag plaatsvinden tijdelijk zouden worden geschorst. Sommige uitspraken komen neer op kritiek niet alleen op de vorige regering, maar ook op de huidige regering, althans op sommige van haar ministers. Minister Chabert maakt vandaag nog deel uit van de regering en is in een vorige regering ook nog bevoegd geweest voor de brandweer.

Vandaag zou ik van de staatssecretaris graag vernemen of hij akkoord gaat met de uitspraken van de Minister-President die bij mij vooral overkomen als verkiezingstaal. Toen ik een paar jaar geleden nog minister was, moest ik vaststellen dat de agenten van de Brusselse brandweer 2 miljoen frank per persoon kostten. De Brusselse brandweeraagenten zijn de meest in de watten gelegde agenten van Brussel en zelfs van heel België.

Kan de staatssecretaris mij meedelen voor welke problemen de vakbonden aandacht vragen en of de schorsing van de opleiding voor onbepaalde duur niet negatief uitvalt voor de bevolking en zelfs voor de brandweerlieden zelf?

Mevrouw de Voorzitter. — Staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, omdat ik verleden week in het buitenland was, heb ik ook een en ander via de pers moeten vernemen. De uitspraken van de Minister-President, waarnaar de heer Grijp verwijst, vond ik op z'n minst ongelukkig en ik heb dat ook aan de Minister-President gisteren in de Ministerraad op een vriendelijke, maar zeer kordate manier gezegd. Ik heb eraan toegevoegd dat een schoenmaker best bij zijn leerst blijft. Als de vakbonden van hun oren maken, dan moet men niet in de eerste plaats de indruk wekken dat ze gelijk hebben. Ze hebben in deze aangelegenheid geen gelijk.

Een hele reeks revendicaties kennen we al heel lang. Het gaat onder meer over bijkomend personeel en over beter materieel. Daar werken we al jaren aan. Hier ging het over een specifieke vraag van de vakbonden waarover met de directie van de brandweer, niet met de regering, in het kader van een reglement van interne orde onderhandelingen werden gevoerd. De vakbonden hadden mij wel gevraagd om als scheidsrechter op te treden en het onderhandelingsproces te begeleiden. Verleden jaar hebben twee vakbonden hun voorakkoord gegeven aan het nieuwe reglement van interne orde. Doch nu vragen zij om buiten de 24/72-urige regeling en de extra 6 dagen per jaar, 8 uur opleiding toe te kennen. Het gaat om opleidingen die elke brandweerman of -vrouw in het begin en in de loop van zijn of haar carrière moet volgen, alsook specifieke opleidingen. Toen de directie een maand geleden de lijst van de brandweertoeleden, die naar de opleiding moesten, bekendmaakte, hebben de vakbonden daartegen geprotesteerd, wellicht omdat een aantal brandweertoeleden liever hun 72 uren rust voor andere activiteiten dan voor rust gebruiken. Dat is de waarheid en die mag ook even worden gezegd.

Het is dus niet juist dat er geen akkoord zou zijn. De directie heeft met de vakbonden afgesproken dat de eerste drie dagen van vorming — die cursussen lopen van begin maart tot eind april — zouden

worden geëvalueerd. Het is niet onmogelijk dat een deel ervan toch wordt geïntegreerd in de 24/72-urige regeling.

Ik herinner er toch aan dat ongeveer een jaar geleden in dit cenakel niemand minder dan Marion Lemesre mij vroeg om de wettelijke bepaling dat men wekelijks niet meer dan 50 uur mag werken niet op de brandweer toe te passen, zodat tijdens de rustperiode van 72 uur toch wachten konden worden georganiseerd in bijvoorbeeld de Muntshouwburch. Ik heb daarmee ingestemd. Vandaar mijn lichte verontwaardiging over het gemak waarmee men de klagende brandweerman gelijk gaf. We hebben de afgelopen twaalf jaar dat het gewest bestaat, de gewoonte aangenomen niet in te gaan op de al te vaak klagende brandweerman.

Mevrouw de Voorzitter. — Gelieve af te ronden, Mijnheer de Staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, verleden keer hebt u mij amper de gelegenheid gegeven om te antwoorden. Sta me toe mijn zin af te maken. Ik vind het niet onbelangrijk dat, wanneer er over mijn bevoegdheden uitspraken worden gedaan, ik de gelegenheid krijg om een en ander recht te zetten.

Overigens, er is gezegd dat mevrouw Onkelinx een inspectie zou sturen om na te gaan of de brandweer de wet niet overtreedt. Tot mijn grote verbazing neemt iedereen aan dat mevrouw Onkelinx daarvoor bevoegd is conform de wet die haar naam draagt, maar die eigenlijk ressorteert onder de minister van Openbaar Ambt. Een tijdje geleden is het koninklijk besluit ingediend ter aanstelling van de inspecteurs, maar het is door mevrouw Onkelinx in de federale Ministerraad teruggetrokken. Er is dus vandaag niemand in ons land in staat om de toepassing van de wet af te dwingen.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Rufin Grijp heeft het woord.

De heer Rufin Grijp. — De Brusselse brandweer beschikt over een monopoliepositie en maakt daar misbruik van. Ik dring erop aan dat de staatssecretaris dat monopolie doorbreekt. Als de gewone ambtenaren weet zouden krijgen van het bevoorrechte statuut van de brandweermannen, kan men op een jarenlange staking rekenen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'OBLIGATOIN D'UTILISATION DU SAC POUR BELLE REGLEMENTAIRE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENSAAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDLIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET VERPLICHT GEBRUIK VAN DE REGLEMENTAIRE VUILNISZAK »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, nous sommes la veille du 15 mars, date à laquelle, selon certaines informations, les sacs non réglementaires – noirs, gris, en tout cas, autres que blancs – seraient utilisables pour la dernière fois.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous que cette date du 15 mars est la date limite ou serait-ce plutôt le 1^{er} avril, comme le laissent entendre d'autres informations ?

Que pensez-vous du fait que, malgré les nombreux efforts de votre administration, on ne trouve toujours pas, dans de nombreux points de vente, les sacs blancs dans les trois dimensions prévues par notre règlement ?

Cette question n'est pas sans importance pour les Bruxellois, puisque comme tout le monde ils génèrent des déchets.

Question complémentaire : quelle sera la durée de la phase d'avertissement, au cours de laquelle on préviendra les personnes qu'elles sont en infraction, avant de passer à la phase des sanctions ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, à ce jour, plus de 10 millions de sacs blancs ont été vendus, ce qui montre que, progressivement, tous les ménages s'en équipent. Bien entendu, qui dit approvisionnement massif, dit difficultés d'approvisionnement, le temps que chacun constitue ses stocks : il est impossible de produire plusieurs millions d'unités en quelques semaines. Quoiqu'il en soit, la situation se normalise à cet égard.

Les bons de réduction sont valables jusqu'au 20 mars. L'information la plus fiable est donc la seconde date : il serait absurde de commencer un nouveau système alors que les bons de réduction couvrant l'achat d'un rouleau de sacs de 30 litres sont encore en vigueur. Il a donc été convenu que c'est à partir du 1^{er} avril que commenceront les opérations d'avertissement.

Comme vous l'avez peut-être déjà constaté, ces quinze derniers jours, des milliers d'avertissements ont déjà été dressés dans certaines communes en ce qui concerne les « sacs de sortie de caisse. ».

Ces campagnes ont été lancées et nous embrayerons en ce qui concerne les sacs inadéquats à partir du 1^{er} avril.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, je constate que le ministre n'a pas dit à partir de quand les sanctions seraient appliquées, les avertissements commençant le 1^{er} avril.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, effectivement, il est possible de se procurer des sacs mais peut-être pas dans toutes les dimensions. Cependant, certains citoyens qui ont dû acheter, par exemple,

le plus petit rouleau de sacs gris, soit dix, parce qu'ils ne trouvaient pas de sacs blancs, se demandent ce qu'ils doivent faire du stock qui leur reste. Ils critiquent l'impréparation de la Région bruxelloise qui, selon eux, génère elle-même des déchets nouveaux. Peut-être serez-vous compréhensif pour la phase d'avertissement. C'est pourquoi je désire savoir combien de temps elle durera.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Certains diront toujours qu'ils n'ont pas trouvé de sacs, même dans deux ans, lorsque les sacs blancs seront généralisés. Entre 1993 et 2003, certains ont également prétendu qu'ils ne trouvaient pas de sacs, parce qu'ils utilisaient des sacs non réglementaires.

A un moment donné, le Bruxellois doit cesser de ronchonner et doit accepter d'être partenaire de la propreté.

Quelles seront les procédures ? Nous allons commencer par des campagnes d'avertissement et de sensibilisation avant d'entamer la procédure légale telle qu'elle est décrite dans le règlement. Ensuite, après l'avertissement légal, ce sera le procès verbal.

M. Alain Adriaens. — J'entends que le ministre ne veut pas répondre à la question de savoir quand on va commencer à appliquer les sanctions. Je suppose que ce sera à partir du moment où il n'y aura plus qu'un faible pourcentage de contrevenants.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — A partir du 1^{er} avril, mais en respectant le rythme légal de la procédure tel qu'il est fixé dans le règlement.

Mme la Présidente. — Je vous assure qu'en Flandre, le règlement concernant les sacs poubelles est beaucoup plus strict.

Ce qui manque, ce sont les sacs de 80 litres, de 120 litres, de 130 litres. C'est la rupture de stock la plus évidente.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MARC COOLS A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'EXPOSITION SUR LE LOGEMENT SOCIAL »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE PROMOTIECAMPAGNE VOOR DE TENTOONSTELLING OVER DE SOCIALE HUISVESTING »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools pour poser la question.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, la radio diffuse depuis quelques jours un spot publicitaire faisant la promotion de l'exposition consacrée au logement social actuellement organisée au Palais des Beaux Arts.

Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais vous faire écouter ce spot. Vous verrez que c'est amusant !

Mme la Présidente. — Vous avez mon accord, pour autant que vous ne dépassiez pas votre temps de parole.

(M. Marc Cools fait entendre un enregistrement du spot incriminé.)

M. Marc Cools. — Il y a donc un spot concernant le logement social présenté sous forme de « radio-trottoir ». Une première personne dit : « Non, non, les expositions sur le logement social, cela ne m'intéresse pas. ». Une deuxième dit : « Moi, je n'en ai rien à foutre de cette exposition. J'habite à Uccle et si j'ai des tableaux, je les accroche à mon mur. Je n'ai pas besoin d'une exposition et encore moins du logement social. ».

Je trouve ce spot publicitaire un peu triste, même si certains diront que c'est de l'humour. On en revient à des clichés, opposant des communes dites riches à d'autres dites pauvres. Je vous signale à ce propos qu'il y a autant de minimexés par mille habitants à Uccle qu'à Anderlecht et que la moyenne sociale d'intervention est plus élevée à Uccle que la moyenne régionale.

Un autre aspect gênant, c'est le discours sous-jacent de dualisation de la ville. Ce n'est pas parce que l'on est aisé que l'on n'est pas nécessairement intéressé par le logement social. Il faut sortir de cette logique. Ce type de message est à cet égard malheureux. M. Hutchinson m'a dit en aparté qu'il envisageait de remplacer « Uccle » par un « bip-bip ». En ce qui me concerne, je serais plutôt enclin à proscrire ce genre de message.

Enfin, je m'interroge sur le coût de cette campagne et sur la question de savoir si c'est bien la meilleure façon de promouvoir le logement social. Je voudrais surtout qu'à l'avenir — qu'il s'agisse d'Uccle ou d'une autre commune — l'on évite ce type d'humour facile, qui n'ajoute rien à la promotion sociale tout en donnant l'impression que la ville est en proie à la lutte des classes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je ne suis pas celui qui rédige les spots d'information pour cette exposition sur le logement social qui fait beaucoup parler d'elle et dont j'assume entièrement la responsabilité. Mais je n'assume pas nécessairement le contenu de ce spot.

Je me suis bien entendu renseigné sur les raisons pour lesquelles cette réflexion avait été incluse dans ce spot. Cette exposition a été organisée autour des gens (ceux qui habitent dans des logements sociaux et ceux qui n'y habitent pas) et de ce qu'ils vivent. La réflexion « Moi j'habite à Uccle et je m'en fous. » a été faite par une Uccloise à l'occasion de ces différentes interviews. Elle a été reprise telle quelle.

Fallait-il le faire ou pas ? C'est une autre question.

Si j'en ai l'occasion, je demanderai à ceux qui gèrent ce genre de spots de faire en sorte que dorénavant, on entende : « Moi j'habite à « bip » et je m'en fous. ». De cette façon, chacun pourra y mettre le nom de la commune qu'il veut.

Par ailleurs, le logement social reste une matière qui n'est pas acceptée partout et qui a une importance dont tout le monde n'est pas tout à fait conscient, que ce soit à Uccle ou ailleurs. Un certain nombre de Bruxellois ne sont pas encore conscients — ou ne veulent pas l'être — du fait qu'il existe dans cette ville une grande dualité entre les quartiers et entre les populations. Certaines personnes n'ont pas envie de savoir qu'il y a de la pauvreté dans cette ville.

J'ajoute, Monsieur Cools, que j'ai suivi de très près un projet de la SUL (Société ucloise du Logement). Je tiens à souligner que la commune d'Uccle — sa nouvelle majorité et surtout la SUL — mène une politique tout à fait dynamique en matière de logement social. Une série d'initiatives sont prises, dont notamment un projet porté actuellement par la SUL dans le quartier du Melkriek, projet qui provoque l'émoi dans ce quartier où un certain nombre d'habitants n'ont pas spécialement envie d'y voir des logements sociaux.

Il s'agit non pas d'un phénomène typiquement uclois, mais d'une réaction négative et peu solidaire de certains Bruxellois, une sorte de « nimby » (*not in my backyard*), par rapport à cette problématique du logement social.

En conclusion, j'essayerai de faire en sorte que « Uccle » se transforme en « bip » de manière à ce que personne ne soit choqué. Je ne voulais en tout cas pas choquer les Uclois. J'ai moi-même vécu dans des logements sociaux uclois pendant de nombreuses années. Je sais donc qu'il y en a.

Mme la Présidente. — Le syndrome « Nimby » avait également été évoqué ce matin par M. Chabert au sujet des lignes de tram. Nous restons donc dans la même ambiance.

La parole est à M. Marc Cools pour une réplique.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, je remercie le secrétaire d'Etat pour sa réponse. J'estime toutefois qu'en dehors du problème du « bip », nous devrions avoir une réflexion plus approfondie à l'avenir. Sur un grand nombre d'habitants, ce n'est pas parce que l'un d'eux dit n'importe quoi qu'il faut utiliser de l'argent public pour en faire la promotion par le biais de spots publicitaires.

Je me réjouis que la région, et votre département en particulier, soutiennent un projet de logement social à Uccle, qui avait d'ailleurs été initié par la majorité précédente. Les logements sociaux sont nombreux dans le quartier où sont projetées les nouvelles constructions sociales. Cela explique certaines oppositions. Nous devons tout faire pour réduire la fracture sociale et éviter la dualisation. Là-dessus, je partage entièrement votre philosophie, qui est aussi celle du gouvernement, mais il faut essayer de ne pas opposer les gens entre eux.

Je trouve que, même si c'était de l'humour, ce qui a été fait n'était peut-être pas le plus opportun. Je retiens que vous en avez pris note et que l'on y réfléchira à l'avenir.

Mme la Présidente. — C'est tout le problème du micro trottoir. Qu'en retient-on comme témoignage ou pas ?

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'INTERVENTION EVENTUELLE DE LA REGION DANS LE FINANCEMENT DU PLAN MAGELLAN POUR LA RTBF »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE EVENTUELE BIJDRAGE VAN HET GEWEST IN DE FINANCIERING VAN HET MAGELLANPLAN VOOR DE RTBF »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser la question.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je voudrais, Monsieur le Ministre-Président, au nom de mes collègues vous remercier ainsi que la plupart des membres du gouvernement bruxellois qui, à l'occasion des plans de restructuration de la RTBF, notamment de Bruxelles-Capitale, ont marqué, d'une façon très majoritaire, leur soutien au maintien de Bruxelles-Capitale.

Il y a quelques jours, Mme Crombez, présidente du conseil d'administration de la RBTF, a émis un certain nombre de considérations qui ont été reprises par la presse, et à propos desquelles a été envisagée, à un moment donné, la problématique du financement de la RTBF.

Elle a voulu rester discrète sur ce point. Cette discrétion a été confirmée par notre ancien ministre, le très regretté Hervé Hasquin.

Le néanmoins très regretté Hervé Hasquin a précisé qu'aucun débat n'avait encore eu lieu sur ce problème ni à la Communauté française ni à la Région wallonne.

Selon les informations récoltées par le journaliste, il semblerait qu'un financement serait assuré notamment par la Région bruxelloise. Il citait d'ailleurs la SRIB. Il ajoutait que les intérêts ne seraient pas nécessairement pris en charge par notre institution. Il se pourrait donc que cette dernière soit concernée de l'une ou l'autre façon par cette problématique.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Chers Collègues, à ce stade du dossier, aucune demande

formelle n'a été adressée par la Communauté française ou l'administrateur général de la RTBF à la Région de Bruxelles-Capitale. Si tel devait être le cas un jour, je ne manquerais pas d'en informer l'Assemblée.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je m'attendais au caractère totalement elliptique de la réponse du Ministre-Président.

Toutefois, Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous me confirmer, au cas où vous seriez saisi d'une demande de financement, que les revendications que vous formulez par rapport à la RTBF, principalement à l'égard du devenir de Bruxelles-Capitale, seraient prises en compte ? En effet, vous êtes la plus éminente personnalité d'entre nous à revendiquer le maintien de Bruxelles-Capitale.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — A supposer qu'un jour, on vienne nous solliciter, il est clair que je monnayerais chèrement les intérêts de la région ...

M. Michel Lemaire. — Pas de la région ! De la radio de Bruxelles-Capitale !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — ... qui se confond avec un intérêt régional !

M. Michel Lemaire. — Donc, M. le Ministre-Président défendra les intérêts ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Légitimes !

M. Michel Lemaire. — ... les intérêts légitimes de Bruxelles-Capitale qui se confondent, bien entendu avec ceux de la région !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je monnayerai chèrement les intérêts légitimes de la région dans ce dossier.

M. Michel Lemaire. — Mais pas de Bruxelles-Capitale ?

Vous n'avez pas précisé « de Bruxelles-Capitale ».

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai dit ce que j'ai dit ! C'est moi qui réponds. Si vous répondez à vos propres questions, il est superflu que je vous donne une réponse.

Je demande que ce que j'ai répondu soit acté tel quel.

M. Michel Lemaire. — Je compte sur la grande sagesse du service du compte rendu intégral pour acter le non-dit de M. le Ministre-Président.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FACE A LA DEMANDE DU GOUVERNEMENT FLAMAND DE SOUMETTRE A NOUVEAU LE DOSSIER « VOLS DE NUIT » AU COMITE DE CONCERTATION »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE HOUDING VAN DE REGERING TEN AANZIEN VAN DE AANVRAAG VAN DE VLAAMSE REGERING OVER HET DOSSIER VAN DE « NACHTVLUCHTEN » OPNIEUW VOOR TE LEGGEN AAN HET OVERLEGCOMITE »

Mme la Présidente. — Etant donné qu'il y a une question orale portant sur un sujet connexe, M. Doulkeridis se limitera aux faits nouveaux, en accord avec M. Cornelissen.

La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je vous pose une nouvelle fois une question d'actualité sur le dossier vols de nuit, en accord avec M. Cornelissen, qui va poser une question orale très importante, — je serai très attentif aux réponses que vous apporterez, Monsieur le Ministre-Président — sur le bras de fer qui a lieu actuellement au niveau fédéral entre la thèse Verhofstadt et la thèse Durant sur l'application du dernier accord. A mes yeux, il serait intéressant de connaître la position de la région en la matière mais vous en ferez part tout à l'heure dans votre réponse à M. Cornelissen.

On constate parallèlement, et ce n'est pas une nouveauté, une pression croissante et un empressement de la Région flamande à voir appliquer les décisions prises lors du dernier comité de concertation, au cours duquel cet accord a été conclu.

Quelle est l'attitude du gouvernement bruxellois face à cette stratégie flamande ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à M. Doulkeridis que

le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale estimait que les accords du 24 janvier et les accords antérieurs complétés par ces derniers devaient être mis en œuvre par le gouvernement fédéral. C'est la responsabilité exclusive de ce dernier. Nous estimons ne plus devoir revenir sur cette question. Nous allons simplement vérifier, à l'aide de sonomètres, que les mesures prises par le gouvernement fédéral correspondent bien aux accords qui ont été pris.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, j' m'attendais un peu à cette réponse. La difficulté dans ce dossier provient du fait que chacun joue son rôle tout en faisant son lobbying. Et quand je dis « chacun », la Flandre le fait très bien depuis le départ, puisque, comme vous le savez, les Flamands ont malheureusement réussi à modifier l'accord initial.

Pour ma part, j'estime très important que les Bruxellois continuent à faire leur propre lobbying. Comme vous l'avez dit tout à l'heure à propos d'un dossier lié à la RTBF, Monsieur le Ministre-Président, il me semble extrêmement important que les intérêts des Bruxellois dans ce dossier soient défendus avec acharnement par les responsables de la Région bruxelloise — comme c'est le cas du côté flamand — pour atteindre un juste équilibre dans ce jeu où chacun exerce une pression.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ferai part de vos appréhensions à Mme Durant.

M. Christos Doulkeridis. — Elle s'en occupe elle-même et elle le fait très bien puisqu'elle bloque le dossier. Ce qui importe, c'est que vous ne lâchez pas et qu'elle ne se retrouve pas, une fois de plus, dans la situation de devoir accepter ...

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Tout est entre vos mains.

M. Marc Cools. — Il ne faut quand même pas tout réécrire.

M. Christos Doulkeridis. — Il s'agit de réécrire, Monsieur Cools ! Dans ce dossier comme dans d'autres, Mme Durant défend bien Bruxelles. Il importe toutefois qu'elle ne se retrouve pas seule à le faire, tant au niveau fédéral qu'aux réunions du comité de concertation.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Elle ne s'est jamais retrouvée seule à le faire. Elle a accepté avec nous l'accord du 24 janvier. Il est de sa responsabilité technique et politique exclusive de le mettre en œuvre.

M. Christos Doulkeridis. — Elle s'en occupe très bien, cela ne m'inquiète pas.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Elle doit assumer seule ses responsabilités sans se laisser impressionner.

M. Christos Doulkeridis. — Cela veut dire que, dans ce bras de fer, ce qui vous amuse c'est de constater le conflit entre les Flamands du gouvernement fédéral et Isabelle Durant et de voir que l'on tape sur Ecolo.

Vous restez à l'extérieur et vous riez. Ce n'est pas ce que l'on vous demande de faire en tant que Ministre-Président. On vous demande de défendre Bruxelles !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — On a défendu Bruxelles en refusant de poursuivre les discussions sur cette affaire au comité de concertation. J'estime que ce dossier n'est plus du ressort du comité de concertation. Il est dans le camp du gouvernement fédéral et Mme Durant est le seul ministre compétent.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MARIE-ROSE GEUTEN A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA SUITE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR LE PARLEMENT BRUXELLOIS SUR L'IMPLANTATION DES INSTITUTIONS EUROPEENNES A BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MARIE-ROSE GEUTEN AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET GEVOLG VAN DE RESOLUTIE OVER DE VESTIGING VAN DE EUROPESE INSTELLINGEN IN BRUSSEL DIE HET BRUSSELS PARLEMENT HEEFT GOEDGEKEURD »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marie-Rose Geuten pour poser la question.

Mme Marie-Rose Geuten. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, hier à Etterbeek s'est tenue une commission de concertation qui devait se pencher sur la demande de permis d'urbanisme et d'environnement introduite par la société SOFICOM dans le but de construire sur l'îlot 533 de la Place Jourdan un hôtel quatre étoiles, — 150 chambres, 66 places de parking, 12 salles de réunion, — ainsi qu'un projet de logement de 18 appartements de une à deux chambres.

Cette demande réactualise la question — toujours sans réponse à ce jour — posée par M. Pesztat au Ministre-Président en juin der-

nier, et que j'avais moi-même posée au Collège de la commune en question à la même époque.

Si l'on peut considérer que ce projet est acceptable dans la mesure où il referme la Place Jourdan et où il « construit » ce terrain laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, on peut considérer par ailleurs qu'il est en contradiction flagrante avec les accords pris par le passé. Je fais allusion à la compensation « logement » prévue en contrepartie de la réalisation du centre Borchette. Il est également en contradiction avec la résolution que nous avons votée à l'unanimité le 21 février dernier.

Je voudrais d'ailleurs vous rappeler le point 3 de cette résolution : « le Parlement de la région demande qu'une mixité soit progressivement rétablie dans le quartier européen et notamment que les engagements pris par le passé en matière de logements soient respectés. ».

A ce jour, ni la région ni la commune concernée ne sont en mesure de dire ce qu'il en est des engagements pris en 1979 concernant cette compensation « logement ».

Je voudrais dès lors vous poser deux questions.

Comment les représentants de l'AATL présents à la commission de concertation peuvent-ils prendre position en l'absence d'une réponse claire à ce sujet ? Comment pouvez-vous justifier le fait que l'on déroge aux principes fondamentaux de cette résolution quelques jours à peine après l'avoir adoptée, c'est-à-dire au respect des engagements pris par le passé en matière de logements en contrepartie du développement des institutions européennes dans le quartier européen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, comme Mme Geuten l'aura certainement appris, la commission de concertation d'Etterbeek a décidé de reporter son avis à une prochaine réunion. Il n'y a donc rien de définitif à cet égard.

En fonction d'un accord passé en 1979 entre la commune et les constructeurs du centre Borchette, était bien prévue, en termes de compensation « logement », la réalisation d'un immeuble de 64 appartements donnant sur la place Jourdan. Il se fait qu'à l'époque, le promoteur a préféré se soustraire à l'obligation de réaliser ces appartements et s'acquitter auprès de l'autorité délivrante, c'est-à-dire la commune d'Etterbeek, de l'amende prévue conventionnellement en cas de non réalisation de ces 64 logements.

Formellement, le promoteur a rempli ses obligations. Aujourd'hui, l'obligation de réaliser 64 logements à cet endroit a évidemment disparu. N'attendez pas de ma part un jugement de valeur quant à la manière dont le promoteur a exécuté ses obligations. La réalité est celle-ci : juridiquement, l'obligation n'existe plus.

Je ne voudrais pas non plus m'exprimer quant au fonds du dossier actuellement pendant tant que la commission n'a pas rendu un

avis. Je ne voudrais pas préjuger de la position que prendra notamment le délégué de l'AATL au sein de cette commission de concertation. Je tiens simplement à vous rassurer sur un point : nous tiendrons bien entendu compte de la récente résolution adoptée par ce Parlement, visant à assurer dans le quartier européen la mixité souhaitable.

A cet égard, je constate que le projet hôtelier en question prévoit également en son sein la réalisation de dix-huit logements, à savoir des appartements, ce qui me paraît correspondre à ce principe de mixité.

Mme Marie-Rose Geuten. — Vous parlez de mixité mais je pense que dans ce cas, il s'agit d'une fausse mixité. D'ailleurs, c'est confirmé par tous les habitants et par les comités de quartiers environnants qui craignent, à juste titre, que ces dix-huit appartements soient en réalité des flats hôtels.

Par ailleurs, l'hôtel en question serait un hôtel d'affaires, construit pour répondre aux besoins des institutions européennes présentes dans le voisinage. Sachant que l'on prévoit douze salles de réunion, des suites, des emplacements de parking, on peut craindre que cela génère des nuisances pour le quartier. Il faut donc bien reconnaître qu'il ne s'agit pas de logements, même si un hôtel est peut-être considéré comme du logement, d'après la définition ...

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Le PRAS ne considère pas un hôtel comme du logement.

Mme Marie-Rose Geuten. — D'accord. En tout cas, ici, c'est vraiment la fonction « bureau » qui est masquée.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Non, ce n'est pas non plus du bureau.

Mme Marie-Rose Geuten. — En tout cas, c'est une fonction « institution européenne ».

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Je ne partage pas votre avis. Ce n'est pas plus du bureau que du logement, ce n'est ni l'un ni l'autre.

Mme Marie-Rose Geuten. — Je pense que les représentants de l'AATL sont partie prenante dans la délivrance de ces permis et j'espère qu'ils se souviendront des accords du passé et des beaux discours prononcés à la Région bruxelloise.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL »

INTERPELLATION JOINTE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN, CONCERNANT « LES HAUSSES DES LOYERS OBSERVEES DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET LES MESURES D'ENCADREMENT ANNONCEES PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AU LOGEMENT »

INTERPELLATION JOINTE DE M. ALAIN DAEMS, CONCERNANT « L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DES SOCIETES DE LOGEMENT SOCIAL (SISP) ET LA REALISATION DES REFORMES »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE TOT DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING, BETREFFENDE « HET SOCIALE-HUISVESTINGSBELEID »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN, BETREFFENDE « DE VASTGESTELDE VERHOOGINGEN VAN DE HUURPRIJZEN VAN DE SOCIALE WONINGEN EN DE DOOR DE STAATSSECRETARIS VOORGESTELDE BEGELEIDINGSMAATREGELEN »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN DAEMS, BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN DE FINANCIËLE TOESTAND VAN DE SOCIALEHUISVESTINGSMATTSCHAPPIJEN (OHM'S) EN HET DOORVOEREN VAN DE HERVORMINGEN »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour développer son interpellation.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je ne suis pas d'accord avec le Ministre-Président lorsqu'il estime que les objectifs du gouvernement avaient été atteints à 98 % ni avec les déclarations du ministre Vanhengel, à l'occasion du contrôle budgétaire, selon lesquelles il n'y a pas plus de problèmes en 2002 qu'en 1990 en matière de logement social. M. Vanhengel avait évoqué l'époque de la première législature de ce Parlement régional, au cours de laquelle il était, comme d'autres, administrateur à la SRLB.

Quoi qu'il en soit, ces déclarations me semblent assez incroyables, d'autant que tous les acteurs du logement s'accordent à dire que la situation devient de plus en plus préoccupante, notamment à cause de la précarité et de la discordance entre les coûts du logement et les revenus d'un nombre sans cesse croissant de Bruxellois.

Je ne compte pas reprendre ici toutes les déclarations que nous avons déjà eu l'occasion de faire dans cette enceinte, en commission et ailleurs au sujet de cette problématique.

Sans chercher à insister sur les propositions très précises que nous développons ici et ailleurs, je me concentrerai sur quelques initiatives qui ont été prises et à propos desquelles il est bon de s'interroger et d'obtenir des informations.

La première initiative, qui a trait à l'inscription multiple, a mis du temps pour arriver à maturation. Il y a de nombreuses années déjà, M. Debry était l'un des principaux protagonistes de cette demande d'inscription multiple dans le logement social. Comme d'habitude, Monsieur Hutchinson, vous avez « vendu » ce produit qui pouvait paraître intéressant. Il semble cependant que la mise en place du système GILS soit largement défailante à cause d'une incompatibilité informatique résultant du choix peu heureux fait par de nombreuses sociétés.

Qu'en est-il ? Selon mes informations, plus de la moitié des sociétés auraient opté pour un système qui ne fonctionne pas très bien. Il en résulte que pour l'identification souhaitée, on est loin du compte. Les nouvelles semblent donc moins bonnes que prévu.

Ma deuxième question concerne le Conseil consultatif des locataires. Il y aura bientôt trois ans que notre Assemblée a voté l'ordonnance créant ce Conseil. Il nous avait semblé que cette législation n'était pas du type mammouth. Cependant, à ce jour, les modalités des arrêtés d'application de ce texte n'ont pas encore été publiées.

Vous me répondrez sans doute qu'elles vont être publiées demain matin. Je voudrais savoir pourquoi ces modalités d'application ne sont pas sorties plus rapidement, dans le cadre d'une législation relativement simple. A moins que, là comme ailleurs, vous ayez eu à ce point des conflits à l'intérieur de votre majorité qu'ils aient pu être à l'origine d'une telle lenteur.

Il ne s'agit pas ici du code du logement.

Le troisième point plus vaste relève d'une réflexion qu'on peut se faire sur l'endettement des sociétés de logement social. A l'occasion de conversations nombreuses que nous avons parfois entre nous, vous nous confirmiez ce que vous m'aviez déjà écrit en réponse à une question posée, l'an dernier, à savoir que les dettes des sociétés locales de logement seraient supérieures au milliard d'euros. Certaines remboursements des annuités mais l'évolution de la précarité et la volonté de rester attentifs aux plus démunis — objectif que nous continuons à soutenir — ont de quoi inquiéter. Malgré l'allocation Pirotin — du nom de ce monsieur qui fut un des grands initiateurs de ce mécanisme de l'allocation de solidarité —, malgré le fait qu'une bonne partie des remboursements de cette société est peu ou pas grevée d'intérêts — vous nous rappellerez peut-être la technique, qui n'est pas toujours simple à comprendre —, l'endettement des sociétés reste une préoccupation majeure.

Tenant compte des prêts sans intérêts que vous allez consentir pendant quatre années — d'après le plan établi et qui devrait se poursuivre après, avec ou sans vous — il est prévu que le montant des rénovations serait de 18 milliards, ce qui nous mène à un plan en neuf ans. Bien sûr, ce montant sera d'une utilité fondamentale pour la rénovation du patrimoine des sociétés. On peut cependant se

poser la question suivante. Même si les taux d'intérêt sont nuls ou très faibles, toutes les sociétés auront-elles la capacité d'honorer leurs remboursements ? En d'autres termes, vers quelle évolution nous dirigeons-nous ?

Quatrième point : la détermination des loyers.

Les plus anciens d'entre nous se rappelleront nos débats sur la pertinence des méthodes employées pour déterminer le montant des loyers, en tenant compte à la fois de l'âge du bâtiment, du montant des travaux, des coefficients d'actualisation et bien sûr, des revenus des demandeurs. Pourriez-vous nous dire si les montants investis dans la rénovation auront des répercussions sur le loyer des locataires ? Dès le moment où l'on veut rester dans la logique de solidarité qui est la vôtre, et que nous partageons, il est clair que, si l'on doit notamment amortir les coûts des rénovations par des augmentations de loyer, cela risque de poser de nouveaux problèmes; d'un autre côté, si l'on n'en tient pas compte dans les remboursements, cela pose un problème de financement public.

Cinquième point : la problématique des impayés. Même si les loyers sociaux sont en pratique peu élevés, les impayés semblent se chiffrer à plusieurs centaines de millions et concerneraient un pourcentage croissant de locataires. Il faut être prudent et circonspect en la matière puisqu'il y a, semble-t-il, des sociétés qui continuent à intégrer, dans la présentation annuelle de leur comptabilité, des impayés au recouvrement desquels elles ont totalement renoncé. Je crois que cela s'appelle « mettre en non-valeur ». Il semblerait que des sociétés continuent à inscrire en impayés des montants dus par des locataires qui se sont évanouis dans la nature depuis cinq, six, sept, huit ou dix ans. Il n'empêche qu'il serait intéressant de connaître le total actuel à prendre en compte.

J'aimerais savoir si vous avez des précisions concernant la relation entre la hauteur des loyers et le nombre d'impayés, ou d'autres précisions qui inclineraient à penser — hypothèse que nous avons déjà avancée —, que le loyer de base est laissé à la discrétion des sociétés de logement social. Ce loyer peut donc être très différent d'une société à une autre. Pourriez-vous nous dire si le loyer de base appliqué par certaines sociétés pourrait être une cause importante d'impayés ?

Mon dernier point est relatif à votre plan d'avenir. Vous prévoyez une mise en disponibilité rapide de 6 à 7.000 logements, ce qui — quelle que soit la méthode employée : par construction, par acquisition ou par rénovation — impliquerait un investissement d'environ 30 milliards. Je pense que vous serez d'accord avec moi si j'estime la construction d'un logement social à 4 millions. Si l'on prévoit 250 logements sociaux, cela fait donc un milliard, somme bien sympathique, mais qui doit être remboursée d'une façon ou d'une autre, même si l'on recourt à un emprunt. Il est bien clair que cette somme est très importante mais elle ne pourrait soulager qu'à peine 30 % des demandeurs inscrits. En effet, l'on compte 25.000 ménages demandeurs; on trouve une solution théorique pour un tiers d'entre eux, c'est-à-dire 30 milliards. Si l'on veut aider tous les demandeurs, cela en ferait 90.

Je voudrais savoir où vous en êtes dans vos recherches de capitaux et dans vos réflexions en la matière.

Que pensez-vous des exigences des collègues libéraux qui, d'après ce que j'entends, pourraient souscrire à votre projet à condition de revoir à la hausse les conditions d'accès au logement social, ce qui serait un peu le phénomène du serpent qui se mord la queue. En effet, si l'on augmente les conditions d'accès, cela augmentera sensiblement le nombre de demandeurs qui pourraient, peut-être, participer davantage au financement des coûts du logement social, mais pas beaucoup, parce que si nous avons des conditions d'accès actuelles de 692.000 francs pour une personne isolée et si on les augmente de 100.000 francs, les personnes paieront un peu plus cher, mais pas beaucoup plus ! Nous aurions ainsi des milliers de demandeurs de logement social supplémentaires et donc une obligation budgétaire proportionnellement plus importante que le bénéfice de rentabilité escompté, indépendamment de la préoccupation sociale et du débat de société que l'on peut avoir en la matière.

Voilà, Monsieur le Secrétaire d'Etat, quelques questions sérieuses, graves et interpellantes pour l'avenir du logement social et pour celui de la Région bruxelloise. Nous avons fait l'économie d'autres questions importantes au sujet desquelles nous avons l'habitude d'échanger des propos et sur lesquelles nous reviendrons inévitablement. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour développer son interpellation jointe.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, il apparaît que diverses SISF ont procédé tout récemment à des hausses relativement importantes des loyers de leurs locataires. Cela a été le cas, notamment, de Germinal et du Foyer Anderlechtois.

Les sociétés évoquent des motifs assez différents pour expliquer ces augmentations. Ainsi, on cite notamment les frais de rénovation. Ceci, au moment précis où la région consent des efforts records pour assurer la rénovation du patrimoine du logement social.

Je sais aussi quels sont les besoins, le cadastre technique l'a suffisamment révélé.

D'autres sociétés attribuent ces modifications aux contrats de gestion qu'elles ont signés avec la SLRB.

M. le ministre pourrait-il indiquer les SISF qui ont procédé aux augmentations les plus importantes ? Quel est le taux moyen de la hausse enregistrée ? M. le ministre confirme-t-il les raisons invoquées par les SISF, notamment l'effet pervers qui résulterait du contrat de gestion ?

Ces raisons sont-elles partout avérées ?

La presse évoquait des règles que vous auriez définies pour « encadrer » ces modifications et assurer « une répartition plus équitable et plus mesurée de ces hausses ».

Je note ainsi qu'il n'y aurait pas de majoration pour un locataire occupant un logement insalubre. C'est quelque chose d'étonnant, un logement insalubre loué par une SISF !

Je voudrais connaître les sociétés qui louent encore des logements insalubres. C'est quand même quelque chose de choquant !

Combien de logements réellement insalubres sont-ils ainsi loués et, surtout, quelles mesures sont-elles prises pour remédier à cette situation intolérable et pour faire procéder à la rénovation en urgence de ces immeubles-là ? Je sais qu'il existe un quadriennal, je sais qu'il existe effectivement une planification, mais laisser des gens dans des logements insalubres, cela dépasse l'entendement !

Deuxième mesure que vous proposiez :

Il n'y aurait pas de hausse supérieure à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation, le loyer pouvant cependant être majoré d'une participation à la hausse de certaines charges. N'est-ce pas là que cela risque de déraiper ? Ne risque-t-on pas d'assister à une dérive plus ou moins systématique et à une explosion de certaines charges, ainsi que cela a déjà été observé dans le passé ? Et il n'est pas inutile de rappeler qu'aujourd'hui, certains locataires du secteur social acquittent des charges plus élevées que leur loyer. Ce n'est pas une situation exceptionnelle.

Troisième élément que vous évoquiez :

Il pourrait néanmoins y avoir des augmentations supérieures, mais alors la SISP devrait justifier, soit d'une rénovation augmentant la valeur du bien, soit d'un loyer de référence largement inférieur au loyer moyen d'un logement social « équivalent » en Région bruxelloise.

Remarquons que dans la première hypothèse, c'est déjà le cas aujourd'hui, puisqu'une rénovation importante entraîne une modification du loyer de base. Si on va plus loin et qu'on admet que, dès qu'il y a rénovation, il y a adaptation du loyer, même lorsqu'il s'agit de rendre un logement plus conforme à ce qu'on peut attendre sur le plan de la sécurité ou de la conformité, c'est interpellant.

Et pour certains locataires, cela risque de poser de réels problèmes. Pourront-ils tous faire face à la charge financière plus importante de ce loyer nouveau, fixé après une salubre rénovation ?

En outre, est-il envisagé que cela se produise dans le cas où les frais de rénovation auraient été supportés par le budget régional ?

Par ailleurs, dans la seconde hypothèse, comment va-t-on déterminer qu'un logement social est « équivalent » à un autre logement social en Région bruxelloise ? Quels paramètres va-t-on prendre en compte ?

A titre d'exemple, la sociologie des quartiers fait qu'un logement n'est pas l'autre. On le sait.

Vous aviez précisé, Monsieur le Ministre, qu'en tout état de cause, le loyer à payer par le locataire ne pourra dépasser un certain pourcentage de ses revenus nets. On en revient ainsi à une idée généreuse qui avait déjà eu son heure de gloire au début des années 1980 et que nous avons d'ailleurs aussi relayée à l'époque.

Selon les informations recueillies, ce pourcentage devrait être négocié avec les SISP. Où en est-on ?

Enfin, en vue de rencontrer la problématique plus générale du financement des SISP, vous avez manifesté l'intention d'aller plus loin dans les subsides octroyés aux sociétés.

Actuellement, ce sont déjà 25 % des avances consenties pour les travaux de rénovation qui ont été transformés en subsides. Vous songeriez à porter le taux à 50 %, voire 75 %, ce qui devrait en effet alléger considérablement les charges financières des SISP. Cela ne nécessite-t-il toutefois pas une adaptation de l'ordonnance du 9 septembre 1993 ?

Je vous remercie, dès à présent, de la précision des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions, d'une importance capitale à la fois pour les SISP et pour leurs locataires.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour développer son interpellation jointe.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, je souhaitais vous interroger sur l'évolution de la situation financière des sociétés de logement social et la réalisation des réformes prévues dans l'accord de majorité. Au préalable, quelques mots sur le grand sujet de l'heure, l'exposition sur le logement social et son coût élevé. J'irai visiter cette exposition avec d'autres membres de mon groupe parce qu'il n'est pas absurde, politiquement, de monter une exposition qui puisse toucher et sensibiliser un public qui ne s'intéresse pas au logement social et qui nourrit donc, à son égard, de nombreux fantasmes, même s'il est compréhensible que certains soient choqués alors que les moyens manquent cruellement pour augmenter le parc.

Cela étant dit, vous permettrez aussi à Ecolo de regretter amèrement que sur 60 millions de francs, vous n'avez pas trouvé les moyens d'autoriser les locataires sociaux à visiter gratuitement cette exposition plus qu'une seule journée, alors qu'il y a 38.000 ménages de locataires sociaux, et que vous n'avez pu assurer l'information à leur égard avec ces moyens financiers, confiant aux SISP la charge de cette information, malgré leurs difficultés financières et de personnel.

Le blocage total, puis partiel et encadré, des augmentations de loyer décidées par les SISP au 1^{er} janvier risque d'en mettre certaines à terme, en défaut de réaliser leurs missions, pourtant prévues au contrat de gestion. Les SISP ont un déficit cumulé supérieur au milliard d'euros et nombre d'entre elles n'ont pas de trésorerie suffisante. Il faut donc trouver une solution pour qu'elles puissent remplir leurs obligations financières à l'égard de la SLRB, leurs obligations sociales à l'égard des locataires sociaux et leurs obligations immobilières d'entretien et de rénovation, voire d'extension maîtrisée du patrimoine.

Le système que vous proposez permet-il aux SISP de retrouver un équilibre entre moyens financiers et humains pour réaliser les investissements, en suivre la bonne marche, et réaliser les différentes missions prévues au contrat de gestion ?

Pour répondre aux insuffisances de trésorerie, vous proposez d'autoriser les hausses de loyer mais en les encadrant. Vous nous expliquerez comment et si vos propositions font l'objet d'un accord. Les SISP sont incapables de constituer un fonds de roulement (pour le personnel, l'entretien du patrimoine, le remboursement des annuités, etc.) sans diminution de leurs dépenses ni augmentation de leurs moyens, notamment les loyers. Ceux qui stigmatisent une société comme le Foyer anderlechtois ne font-ils pas preuve d'une singulière amnésie ? Voilà la principale SISP de la région qui n'a pas

investi dans l'entretien et la rénovation de son patrimoine pendant de nombreuses années, qui n'a pas non plus augmenté les loyers. Elle décide enfin de procéder à des investissements conséquents, mais qui n'ont pas nécessairement d'impact sur le confort des habitations, comme la réfection des toitures ou le remplacement des châssis. Il lui est imposé d'imputer les crédits budgétaires pour travaux dans le bilan, qu'il y ait ou non augmentation du confort et qu'il y ait ou non salle de bain. Le prix de revient actualisé qui sert notamment au calcul des loyers de base augmente donc. Le Foyer anderlechtois obtient également l'autorisation tacite de la SLRB de procéder à des augmentations de loyer lissées sur plusieurs années, puisqu'ils sont très en deçà de la moyenne régionale. Il s'agit d'augmenter de 3 % par an pendant quatre ans. Les deux premières augmentations ont lieu sans réaction. Puis, s'agit-il de l'approche des élections, on découvre soudain qu'il y a des augmentations et que cela n'est pas acceptable pour des appartements sans salle de bain. Nous vous avons félicité pour cette décision de blocage des loyers, louable socialement mais tardive. Mais nous voulons maintenant que vous nous expliquiez comme le *cash-flow* des SISP va être assuré pour leur permettre de remplir leurs missions. Le système postposant le paiement des annuités à la SLRB pour reconstituer la trésorerie des SISP sera-t-il reconduit d'année en année ? Je souhaiterais une réponse précise.

Le système que vous proposez concerne aussi le pouvoir d'investissement des SISP : la part de 75 % de crédits à rembourser baisse, la part de subsides augmente, ce qui devrait encourager les investissements. Pour ce faire, comptez-vous déjà modifier, pour augmenter la part de subsides, la disposition des contrats de gestion qui prévoit un maximum de droits de tirage ? Rejoignez-vous déjà notre analyse de l'insuffisance des incitants pour les SISP qui appliquent avec sérieux les mesures du contrat de gestion, parfois au risque d'être débordées ? Enfin, suggestion constructive, ne serait-il pas préférable de moduler les subsides en fonction des travaux et, par exemple, d'octroyer 100 % de subsides pour les travaux indispensables de sécurité incendie ou de structure des bâtiments, et moins pour les travaux qui octroient un confort supérieur et peuvent être imputés au prix de revient actualisé ?

Plus particulièrement en ce qui concerne *les problèmes de sécurité* et les mesures annoncées suite au drame de Mons, la pose de détecteurs de fumée est une bonne chose si elle s'accompagne d'une bonne information des locataires et si les moyens considérables nécessaires pour installer ces détecteurs dans les milliers de logements concernés sont alloués mais cela ne résoudra pas tous les problèmes.

Pourquoi ne pas financer entièrement des escaliers de secours dans les immeubles de plus de sept étages ? Pourquoi certains projets de rénovation améliorant la sécurité-incendie, comme la pose de portes coupe-feu ou des colonnes d'extincteur, n'ont-ils pas été retenus dans le plan quadriennal ? Ainsi, le Foyer anderlechtois s'est-il vu refuser trois des quatre phases de son programme de sécurisation contre le risque d'incendie.

Concernant le système de l'inscription multiple, vous répondiez en octobre lors de l'interpellation de Mme Saïdi, qu'il était trop tôt. Pouvez-vous aujourd'hui tirer un premier bilan sur le système et ses nombreux dysfonctionnements ? Je lis dans une lettre de directeurs adjoints de la SLRB, commentant les résultats de la journée test du 16 janvier, qu'ils constatent que « le caractère irrégulier et inconstant des résultats ne permet pas de disposer du socle nécessaire pour que

les SISP puissent remplir leur mission de service public ». Quand ces problèmes seront-ils résolus ? Faudra-t-il financer toutes les améliorations des systèmes informatiques des SISP ?

Vous évoquiez hier dans la presse 22.000 demandes. Vous aviez parlé voici peu de 15 à 20.000 demandes. S'agit-il d'un chiffre issu d'un fonctionnement correct de l'inscription multiple ou d'une nouvelle « estimation » et fondée sur quoi ?

Je m'aperçois qu'il me reste peu de temps. Je serai donc relativement bref en ce qui concerne le cadastre technique. Il est manifeste que, là aussi, certaines sociétés nourrissent le logiciel Antilope et d'autres pas. Or, il faudrait disposer d'un cadastre technique pour l'ensemble des sociétés de logements de façon à pouvoir procéder aux arbitrages sur une base objective.

Je ne parlerai pas davantage des plans stratégiques simplifiés. Les questions que je me pose à ce propos se trouvent dans ma demande écrite. J'espère que vous pourrez me donner les réponses que j'attends, à savoir si ces plans stratégiques simplifiés sont tous rentrés ou si un délai supplémentaire a été accordé.

Je ne m'étendrai pas non plus sur les menaces qui pèsent sur la SALS, à propos duquel j'ai eu à dire que les frais de personnel explosent, notamment à la suite de l'application de l'accord du non-marchand. Il s'agirait en quelque sorte de rapatrier les assistants sociaux vers les sociétés. Vous savez certainement, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à quel point cela nous inquiète d'un point de vue déontologique.

En conclusion, pour Ecolo, à un an de la fin de la législature régionale, le secteur du logement social est en danger. La principale épée de Damoclès qui pèse sur le secteur est l'incapacité à réaliser concrètement les indispensables réformes de fonctionnement prévues dans l'accord de majorité. Après un bon début de législature, il semble que l'inertie ou la résistance de certaines sociétés fait que les réformes marquent le pas. Or, il existe deux autres menaces qui se conjuguent pour fragiliser le secteur : le sous-financement structurel et la volonté politique du MR, toujours prêt à réformer pour qu'il y ait proportionnellement moins de social dans le logement social. C'est la réforme à sens unique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — C'est une affirmation gratuite, Monsieur Daems !

M. Alain Daems. — Voilà le contexte difficile dans lequel vous débattiez et qui a justifié par le passé une patience certaines et notable de notre part. Mais la contrepartie de cette mansuétude était le volontarisme durable requis pour réaliser les réformes prévues par l'accord de majorité. Il fallait à la fois donner les moyens aux sociétés de concrétiser les réformes et contraindre les récalcitrantes ou celles qui, par inertie, ne les appliquaient pas. Aujourd'hui, il faut bien constater que ni le système d'inscription multiple, ni le cadastre technique, ni les conseils consultatifs de locataires ou à tout le moins la formation préalable dont nous avons tous dit à quel point elle était nécessaire avant d'entamer le processus, ni les tableaux de bord et les incitants financiers prévus par les contrats de gestion, ne fonctionnent correctement. On se demande parfois si la SLRB ne fait pas partie du réseau des hôpitaux Iris, essayant à tout prix de maintenir en vie des sociétés en état de mort clinique financière. Quand donc la réforme prévue à l'article 5, paragraphe 9, du Code du Logement

sera-t-elle lancée, qui prévoit explicitement la solidarité horizontale par le transfert des bonis sociaux de certaines sociétés vers celles qui sont en mali ? Pour cela, il est vrai, il faudrait du courage face aux résistances des sociétés à l'application de l'accord de majorité qui prévoyait que la « solidarité entre sociétés » serait « renforcée ».

Loin de contraindre les sociétés à appliquer les réformes régionales, vous semblez vous contenter du ralentissement actuel, privilégiant leur autonomie au détriment d'une régionalisation efficace de certains aspects de la gestion technique, informatique ou financière. Les textes avancent à grands pas mais dans la réalité, cela coïncide. Cette manière de se satisfaire d'avancées virtuelles préfigure-t-elle ce qu'il adviendra de la lutte contre l'insalubrité prévue dans le projet de Code du Logement ? J'avais pronostiqué que ce Code ne serait pas d'application avant la fin de la législature régionale et vous aviez dénoncé mon alarmisme. N'êtes-vous pas prêt à revoir votre jugement ? Allez-vous adoptez la même réponse concernant le logement social, en en me taxant à nouveau d'alarmiste, et cela sans prendre les problèmes à bras le corps ?

Voilà, Monsieur le Secrétaire d'Etat, ce que j'espère vous voir infirmer. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

Mme Isabelle Emmery. — Madame la Présidente, contrairement à mon collègue Michel Lemaire, qui soutient assez fréquemment que le taux de réalisation de l'accord de gouvernement et en particulier les points qui concernent le logement social, s'inscrit en demi-teinte, le groupe socialiste estime, lui, que le secrétaire d'Etat a bien travaillé.

Mon intervention n'a pas pour intention de détailler le bilan de son action. Il le fera très certainement dans sa réponse aux nombreuses et diverses questions qui lui sont posées. Je souhaiterais cependant mettre en évidence deux décisions importantes qui ont été prises dans le cadre du financement du logement social en Région bruxelloise.

Primo, l'octroi d'une dotation de fonctionnement à la SLRB pour éviter qu'elle ne puise dans les postes budgétaires réservés à ses missions de base, les montants indispensables à assurer son fonctionnement. En 2003, la dotation couvre d'ailleurs la totalité de ses frais.

Il s'agit d'un budget que nous avons analysé et voté cet hiver.

Secundo, le programme quadriennal d'investissements des sociétés est maintenant financé partiellement sous la forme de crédits budgétaires mais aussi sous la forme de subsides, à concurrence de 25 % de l'enveloppe totale, ce qui signifie que la partie subsidiée des investissements ne se répercute plus dans les loyers payés par les locataires sociaux.

Cette dernière mesure semble cependant être encore insuffisante au vu de l'actualité récente dans le logement social. La hausse des loyers, spectaculaire dans certaines sociétés, indique la difficulté de plus en plus grande de concilier les missions sociales du secteur avec l'objectif de rigueur budgétaire nécessaire. La situation est sans doute variable d'une société à l'autre. Il n'en reste pas moins que la ten-

dance est générale et, sans exagérer, en l'absence de nouvelles mesures financières, il y a un risque évident d'effondrement du secteur.

Mes premières questions au secrétaire d'Etat sont par conséquent tout simples. Quelles sont les pistes envisagées pour remédier au sous-financement du secteur, que l'on peut qualifier de structurel ? Celle qui consisterait à augmenter le taux de subventionnement des investissements lui paraît-elle réaliste plus particulièrement dans le climat politique actuel ?

M. Michel Lemaire. — Que voulez-vous dire par « climat politique actuel » ? Vous parlez du climat politique à l'intérieur de la majorité ?

Mme Isabelle Emmery. — A l'intérieur du gouvernement.

Par ailleurs, les problèmes de financement des sociétés et leurs conséquences sur les loyers ne peuvent être dissociés du calcul même des loyers.

A ce propos, j'ai lu que les hausses de loyer dans certaines sociétés et je pense notamment au Foyer anderlechtois avaient eu le don de vous irriter au plus haut point. Dans cette société en particulier, des habitations qui n'ont subi aucune rénovation récente, ont connu plus de 10 % d'augmentation de leur loyer. C'est, je suis d'accord avec vous, tout à fait inacceptable et ma deuxième série de questions portera donc sur les moyens réglementaires qui sont à votre disposition pour éviter ces dérapages. Dans ce cadre, j'ai appris qu'une concertation avec le secteur était envisagée. Il est sans doute trop tôt pour que vous nous en donniez les résultats, mais pourriez-vous à tout le moins nous fournir les grandes lignes de vos réflexions ?

Par ailleurs, on entend beaucoup parler de l'objectivation des loyers de base, c'est-à-dire, du paramètre de départ du calcul des loyers perçus. Ces loyers de base sont actuellement établis par les sociétés sur la base d'un pourcentage du prix de revient actualisé du logement, variant assez largement et sujet également à dérogations. Le cadastre technique ne serait-il pas un outil qui permettrait de fixer de manière plus objective ces loyers de base et de réduire aussi les écarts de loyer entre sociétés pour le même type d'habitation en tenant compte, là aussi, de l'environnement sociologique du logement et pas uniquement de son degré de confort.

En outre, il semble que la SLRB se soit limitée jusqu'à présent à exercer une tutelle de légalité sur les loyers de base, au demeurant conforme à la législation. Ne faudrait-il pas renforcer le contrôle ? Quelle est votre opinion à ce sujet ?

Voilà, Monsieur le Secrétaire d'Etat, les quelques questions dont certaines sont, veuillez m'en excuser, assez techniques et qui font appel à un jargon difficilement compréhensible par le public, que je souhaitais vous poser dans le cadre de ce débat.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, cette Assemblée si peu nombreuse démontre l'intérêt suscité par la problématique du logement à Bruxelles.

Mme la Présidente. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, c'est exactement ce que je me retiens de dire, pour ce qui concerne tant l'emploi que le logement social. Vous étiez vous-même, en tant que délégué du gouvernement, présent au Bureau élargi où nous pensions que ce débat durerait plusieurs heures.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je me réjouis des quelques interpellations qui viennent de m'être adressées. Par-delà les polémiques — quoique j'y reviendrai très certainement tout à l'heure, Monsieur Daems —, elles sont l'occasion d'une mise au point indispensable sur certains éléments des politiques menées par le gouvernement dont la mise en œuvre pose question, précisément, parce qu'ils sont essentiels au déploiement d'une politique cohérente en matière de logement. C'est par exemple le cas du système d'inscription multiple, que vous avez abordé, des contrats de gestion et des sociétés de logement ou du cadastre technique de ces mêmes logements sociaux. Vos interpellations sont surtout l'occasion d'ouvrir dans cette enceinte, ce que nous aurions pu espérer être un vaste débat, mais nous dirons donc un débat, et une réflexion collective sur l'avenir du secteur du logement social, en particulier d'ailleurs financier, mais aussi sur l'avenir des politiques sociales du logement. La question des loyers est notamment au cœur de ces politiques.

Je souhaiterais que le débat que nous devons poursuivre ensemble soit le plus serein possible. A l'enfermer dans des invectives, des partis pris, des effets médiatiques ou des analyses sommaires nous risquons, Monsieur Daems, de passer à côté des véritables solutions.

Vos questions à cet égard me rassurent plutôt notamment parce qu'elles essaient de comprendre, d'appréhender une situation qui, faut-il le dire, et vous le savez bien, sont particulièrement complexes. Je vais donc tenter de poursuivre cet exercice avec vous en prolongeant vos questions par d'autres et en apportant, là où il en existe déjà, des éléments de réponse, des idées à débattre et des précisions sur l'action que le gouvernement a entamée pour maîtriser l'avenir.

Je vous ferai grâce aujourd'hui de considérations liminaires sur l'importance d'une politique volontariste en matière de logement et sur l'enjeu — aussi essentiel que celui de l'emploi par exemple — qui est l'accès pour tous à un logement décent et abordable, afin de garantir un développement social, un développement urbain harmonieux et un projet social émancipateur. Nous sommes tous désormais — je le constate autant que je le pense — sensibilisés à cette question.

Avant d'ouvrir plus largement le débat, je commencerai toutefois par répondre à un certain nombre de questions plus précises sur les politiques qui sont en cours.

D'abord le système d'inscription multiple. Je ne reviendrai pas ici sur les avantages de ce système tant pour les candidats locataires que pour le pilotage des politiques par les autorités publiques. J'illustrerai certains de ces avantages à travers des chiffres directement issus de la banque de données régionales liées au système lorsque j'en viendrai aux perspectives d'avenir pour ce secteur. Mais voici quelques précisions sur les difficultés rencontrées effectivement à l'occasion de la mise en œuvre du système dans nos 33 sociétés locales. Le système est, je vous le rappelle, entré légalement en

vigueur le 1^{er} janvier 2002; un délai de trois mois encore a été laissé aux sociétés afin que certaines adaptent totalement leur outil informatique puisque tout ce système dépend bien entendu d'une construction informatique.

20 sociétés ont fait le choix du logiciel GILS, produit et géré par le secteur, pour gérer le système de l'inscription multiple. Un module de ce logiciel a été spécialement écrit dans cet objectif.

12 autres sociétés ont fait le choix de logiciels produits et diffusés par des sociétés commerciales, dont une s'est avérée peu fiable. Une société a développé un logiciel de gestion qui lui est propre, et l'a adapté avec d'excellents résultats aux impératifs de l'inscription multiple.

Le premier problème à gérer a été la faiblesse d'un des produits commerciaux utilisés par quatre sociétés. De nombreux défauts dans la circulation des informations, répercutés dans tout le réseau, provenaient directement des déficits de ce logiciel. Les sociétés concernées ont rapidement fait un autre choix, et se sont orientées vers un produit performant.

Toutefois, il est alors apparu que des problèmes spécifiques au logiciel GILS, similaires à ceux du logiciel commercial finalement banni du système, avaient été totalement imputés à celui-ci.

20 sociétés utilisaient donc un logiciel qui ne pouvait répondre de manière totalement satisfaisante aux exigences du système. Cela explique des retards dans la transmission de certaines inscriptions de société à société.

Deux mesures ont été prises à cet égard :

- l'exigence d'une transmission « papier » des dossiers en cas de problème, afin de ne pas léser le candidat locataire;
- une mise en demeure aux sociétés ayant fait le choix de GILS d'adapter correctement leur logiciel, ou de faire le choix d'un autre logiciel performant pour gérer l'inscription multiple.

Un dernier test général des améliorations apportées au logiciel GILS a été effectué le 16 janvier dernier. Il avait été convenu que, si le logiciel ne révélait aucun problème pour la transmission de treize informations de base, l'effort accompli aurait été considéré comme satisfaisant. Le texte ne s'est révélé positif dans aucune des 20 sociétés, les défauts de transmission variant de société à société et révélant donc la fragilité générale du système.

Pour répondre à la mise en demeure du gouvernement et de la SLRB, les sociétés membres du GILS ont donc fait collectivement le choix d'implémenter un autre logiciel pour gérer l'inscription multiple. Quatorze sociétés ont déjà installé ce nouveau programme et formé leur personnel à son utilisation. Les six autres sociétés seront équipées avant la fin de ce mois. Ce changement de logiciel s'est effectué sans problème et sans interruption du système; les derniers problèmes ont été gérés en poursuivant la transmission papier de certains dossiers.

Pour conclure sur cette question, ayant fait le constat de la vétusté du logiciel GILS, qui date de 1997, et de la difficulté de l'adapter à de nouveaux impératifs de gestion, j'ai posé au secteur la ques-

tion de l'intérêt de maîtriser la production et la gestion de son outil informatique, pour éviter, comme cela a été le cas dans le passé, d'être soumis aux aléas financiers ou commerciaux des firmes privées. Une proposition, résultat d'une étude fouillée des problèmes, sera faite prochainement; elle vise à la réécriture complète d'un programme destiné à gérer toutes les missions de nos sociétés.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Ministre, je voudrais poser une petite question en l'absence de toute plémique, puisque vous répondez sur un plan technique. Sur le premier point, l'inscription multiple, vous expliquez tous les problèmes qui se sont posés. Quand pourra-t-on dire que l'inscription multiple est terminée, notamment par rapport aux chiffres qui ont été évoqués par Alain Daems : « vous parliez d'un certain montant, et on est passé à 22.000 ».

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace
Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt
mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je vais y venir dans ma réponse. De toute façon, nous voyons le bout du tunnel. En attendant, l'ensemble des sociétés seront sur des systèmes compatibles avec cette inscription multiple dès la fin de ce mois. Nous poursuivrons par la mise au point d'un logiciel propre au secteur et qui sera plus performant, non seulement dans le cadre de la gestion des systèmes d'inscription multiple, mais également dans le cadre des autres missions de gestion des différentes sociétés. Je reviendrai plus tard à d'autres considérations.

J'en viens à présent au cadastre technique.

Les données du cadastre font partie des éléments qui ont permis d'objectiver les demandes introduites dans le cadre du plan quadriennal d'investissement et de sélectionner les projets. Il est toutefois apparu que l'utilisation du cadastre variait fortement selon la société.

La tenue, la mise à jour et l'utilisation optimale du cadastre sont une de nos priorités pour 2003.

J'ai demandé à la SLRB d'adresser une circulaire aux 33 sociétés pour obtenir un état des lieux local de l'utilisation du cadastre technique. Ces états des lieux ont été remis à la SLRB et sont actuellement analysés, notamment via des visites dans chaque société.

La SLRB a, à cet égard, renforcé son service technique par l'engagement d'un architecte. Celui-ci sera particulièrement chargé du suivi de ce cadastre technique en visitant l'ensemble des sociétés et en veillant à ce que des mises à jour soient faites, comme il se doit. En fonction des rapports du service technique, des propositions d'accompagnement à la gestion du cadastre pour les sociétés qui en ont besoin seront soumises au conseil d'administration de la SLRB en mai prochain.

Pour ce qui est du plan stratégique imposé par le contrat de gestion, ce plan est, pour chaque société, le véritable instrument de personnalisation de son contrat, celui qui permettra d'apprécier concrètement la mise en œuvre de ce dernier. Il était prévu que dans une

première étape, les SISP remettraient à la SLRB, avant le 28 février dernier, un plan simplifié.

Les 31 sociétés signataires des contrats de gestion ont déposé leur plan dans le délai qui leur était imparti.

L'enquête de satisfaction de la SLRB auprès des SISP a montré que globalement, les sociétés considèrent que le plan stratégique est perçu, non pas comme une contrainte supplémentaire imposée par la tutelle, mais plutôt comme un outil dynamique fort utile pour leur gestion interne. Je vous rappelle d'ailleurs que la signature des contrats de gestion entre les sociétés et la SLRB représente pour celle-ci un allègement des mesures de tutelle telles que nous les connaissions précédemment.

Qu'en est-il, par ailleurs, des conseils consultatifs des locataires ? Je réponds avec plaisir à cette question posée par M. Lemaire. L'exécution de l'ordonnance du 22 décembre 2000 qui organise ces conseils consultatifs est en cours. Je peux même vous donner la date — vous la trouverez probablement fort tardive, mais je vais m'expliquer à ce sujet — de ces premières élections. Elles se dérouleront le dernier samedi du mois de janvier 2004, soit le 31 janvier 2004.

Le travail à accomplir pour organiser avec précision le système a effectivement été très long. Les propositions du gouvernement concernant la mise en œuvre de l'ordonnance ont par ailleurs fait l'objet de concertations et de consultations tant avec les SISP qu'avec les représentants du monde associatif, que j'ai voulu impliquer dans l'organisation de ce système d'élection.

L'arrêté d'application a reçu un avis officiel de la SLRB et du Conseil consultatif du logement, et a fait l'objet de deux lectures au gouvernement. Il est actuellement soumis au Conseil d'Etat, et devrait bientôt être définitivement adopté. Le délai de quelques mois qui nous sépare encore des élections sera mis à profit pour organiser au mieux la publicité de ces élections, établir une liste exacte des électeurs, faire un appel aux candidatures, établir des listes de candidats, permettre un débat préalable à l'élection entre les différents candidats et envisager les modalités de formation — je me suis engagé à le faire et les budgets nécessaires ont été prévus — des futurs délégués élus par les autres locataires.

Avant d'en venir au débat plus général sur l'avenir du secteur, auquel je lierai la problématique des loyers, je dirai encore un mot de ce qui préoccupe notamment M. Daems, et a fait une actualité dramatique il y a quelques semaines : la sécurité incendie en particulier dans les immeubles dits « élevés ». Même s'il semble qu'elle ait été déclenchée à la suite d'un acte criminel, la catastrophe qui s'est produite à Mons pose à tous les responsables de logements sociaux la question de la sécurité contre les risques liés à l'incendie des logements dont ils ont la charge.

Aussi, ai-je demandé à la SLRB de prendre un certain nombre de mesures préventives :

— chaque immeuble devra faire l'objet d'une nouvelle inspection de son équipement et du respect des mesures de sécurité obligatoires par le service bruxellois de lutte contre l'incendie, le SIAMU;

— un responsable chargé de contrôler la présence et le bon fonctionnement des équipements de sécurité devra être désigné pour

chaque immeuble concerné et recevoir une formation du SIAMU; il est bien entendu qu'une personne pourrait être responsable de plusieurs immeubles;

— enfin, chacun des 38.000 logements sociaux de la Région bruxelloise va être équipé d'un détecteur de fumée; le coût sera entièrement subsidié, afin qu'il ne soit pas répercuté dans les charges des locataires.

Par ailleurs, c'est évident, il faudra organiser une information des locataires afin de les sensibiliser à la problématique et de leur fournir les meilleurs conseils possibles en matière de prudence.

J'entends par ailleurs que certains travaux de sécurité incendie n'auraient pas été repris dans le quadriennal. C'est exact. Le total des demandes, dont peu étaient farfelues, s'élevait au double des montants disponibles. Des choix ont donc été faits et objectivés, notamment sur la base des cotes d'Etat du cadastre technique. Au demeurant, un locataire social aurait été victime d'une autre faiblesse d'un immeuble (un balcon mal arrimé par exemple), l'on aurait pu nous reprocher de ne pas avoir totalement traité cet aspect-là de la rénovation.

Croyez que la volonté ici a été de prendre en compte, dans le cadre de la rénovation des 17.000 logements qui seront touchés par ce premier quadriennal de la rénovation de logements, les situations les plus préoccupantes. Certes, d'autres situations subsisteront, mais nous poursuivrons les efforts menés pour l'instant.

Pour ma part, je ne suis pas capable de multiplier les moyens disponibles que le gouvernement a déjà accepté d'augmenter considérablement jusqu'ici. Je réclame, par ailleurs, l'augmentation de ces moyens. Ce sujet fera l'objet de nos prochains débats budgétaires.

Toutefois, s'il s'avère, après l'inspection des immeubles réalisé par le SIAMU que certains d'entre eux doivent faire l'objet de travaux urgents qui n'auraient pas été repris dans la sélection du plan quadriennal, ils pourront être financés via l'enveloppe spécialement réservée aux travaux urgents, ou via le droit de tirage des sociétés qui ont signé le contrat de gestion.

Je voudrais maintenant, après ce tour d'horizon de quelques questions particulières, en venir au débat plus général sur l'avenir du secteur du logement social et celui des politiques sociales du logement. J'évoquerai ici, comme je l'ai annoncé, la question des loyers.

Mais pour ne pas allonger infiniment nos débats, j'envisagerai principalement deux aspects, largement évoqués dans les interpellations :

— D'abord la situation financière et les perspectives financières du secteur.

— Ensuite, les réponses envisagées et étudiées par le gouvernement pour répondre à la faiblesse du parc public bruxellois et à la diminution très rapide des capacités du parc privé de répondre à la demande des ménages à très faibles revenus.

Partons de quelques constats simples, liés à la structure des recettes et des dépenses des sociétés.

La source principale de recettes des sociétés, à savoir les revenus des locataires, diminue de manière constante. Aujourd'hui, près de 60 % des ménages du logement social bénéficient d'un revenu annuel brut inférieur à 12.500 EUR.

Mais pour ce qui est des candidats locataires, et c'est un des chiffres révélés par les statistiques consolidées de l'inscription multiple, 80 % d'entre eux ont un revenu inférieur à 12.500 EUR. Si l'on établit une courbe de tendance sur la base de ces chiffres et du taux de rotation dans les catégories de logement demandées par ces ménages, l'on peut estimer que dans cinq à sept ans, le profil des locataires sera celui des actuels candidats locataires.

Incidemment, mais je reviendrai sur cette question, ces chiffres permettent de penser que le relèvement des plafonds d'admission ne serait pas une vraie solution, puisque les ménages dont les revenus se situent entre 12.500 EUR et le plafond actuel (près de 18.000 EUR) se portent déjà très peu candidats.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, ce débat a eu lieu au sein de la majorité. Avez-vous convaincu nos collègues libéraux de la pertinence de vos propos ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Absolument ! J'y reviendrai dans un instant. Je crois que nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il était sans doute inopportun, à ce stade, d'envisager de toucher aux conditions d'accès au logement social. C'est un débat que nous pourrions tenir dans un cadre beaucoup plus large. Je ne vois aucun inconvénient à tenter de recréer, dans le logement social, une certaine mixité pour autant, bien entendu, que nous puissions élargir fortement le nombre de logements publics à Bruxelles. Tant que cela n'est pas fait, il n'est pas possible d'envisager cette modification des conditions d'accès aux logements sous peine d'avoir, demain, Monsieur Lemaire, non pas 22.000 familles mais 75.000 familles attendant aux portes du logement social.

Deuxième constat : les dépenses des sociétés augmentent sans cesse. La dépense la plus importante d'abord, qui est l'amortissement de la dette, c'est-à-dire le remboursement des prêts de l'Etat, jadis, ou de la région, aujourd'hui, en faveur des investissements. La dette globale des sociétés, dont le remboursement est étalé jusqu'en 2057, s'élève aujourd'hui à 1 milliard 308 millions d'euros. L'annuité globale et donc aujourd'hui d'environ 34 millions d'euros. A cette charge vont se rajouter les remboursements des investissements consentis sous l'ancien plan triennal, qui n'est pas encore entièrement réalisé aujourd'hui, et bien entendu les nouveaux investissements consentis dans le cadre de notre plan quadriennal.

Le gouvernement a déjà fait un effort important en transformant 25 % des investissements en subsides. Mais cela pris en compte, une fois les travaux programmés réalisés, l'annuité pour l'ensemble du secteur s'élèvera aux alentours de 2007-2008 à 40 millions d'euros. Et si les investissements sont poursuivis au rythme actuel, ce que je souhaite à tout le moins et je considère même qu'ils devraient être accélérés, ce montant ne cessera de croître. On peut espérer qu'il diminue ou qu'il se stabilise, en fonction des investissements à venir, aux environs de 2030. D'ici là, mais sans doute bien avant, il est probable, à situation inchangée, que l'ensemble des sociétés soient tombées en faillite, si nous ne faisons rien.

Mais d'autres charges viennent encore alourdir les dépenses des sociétés, charges qui sont liées à des missions nouvelles mais indispensables : la gestion de l'inscription multiple, le développement des politiques sociales dans le cadre du logement social, l'augmentation des créances locatives du fait d'une gestion sociale de la situation des locataires et aussi la professionnalisation des équipes de gestion.

Que signale également la situation comptable et bilantaire des sociétés ? Une majorité d'entre elles inscrivent dans leur bilan un déficit, en général accumulé sur plusieurs années. Une majorité, par contre, réalise, lors des trois derniers exercices clôturés, un léger boni d'exploitation qui permet de réduire légèrement le déficit cumulé.

Mais ce dernier chiffre est trompeur. En effet, comment les sociétés réalisent-elles ce petit bénéfice en fin d'exercice ? Grâce à l'allocation régionale de solidarité, qui finance, à concurrence de 75 %, le déficit social des sociétés, c'est-à-dire la différence entre le loyer de base et le loyer réellement payé. Si l'on devait supprimer l'allocation de solidarité ou simplement la réduire, les sociétés qui sont en boni aujourd'hui connaîtraient immédiatement une situation largement déficitaire.

En vérité, les sociétés construisent leurs perspectives financières en tablant sur le maintien de l'allocation de solidarité à son seuil actuel et en activant de manière factice un mécanisme de recettes pour accroître l'intervention régionale. C'est en effet là une des raisons des augmentations des loyers de base régulières pratiquées par les sociétés. La majorité des ménages locataires ayant des revenus inférieurs aux revenus de référence, ils ne ressentent pas les effets des augmentations des loyers de base, puisque leur loyer réel est plafonné à 22 % de leurs revenus, seuil qui est d'ailleurs le plus souvent atteint.

Par contre, la différence entre le loyer de base et le loyer réel augmente et la région paie cette différence par le biais de l'allocation de solidarité. A terme, le système est intenable. En six ans, l'allocation de solidarité a augmenté de 300 %. Le système devient donc absurde. La région prête aujourd'hui de l'argent aux sociétés qui, à défaut d'autres solutions, utilisent les mécanismes légaux afin d'obtenir de la région des subsides pour rembourser les prêts qui leur sont consentis.

Que faire alors ? Des solutions doivent se construire rapidement. C'est en vérité possible si l'on envisage deux éléments :

— d'abord, la région a une maîtrise totale de plus d'un tiers de la dette de 1,308 milliard EUR, qui a été directement consentie par les autorités de l'Etat. Le reste de la dette doit être remboursé, via le FADELS, à des prêteurs privés; il y a donc là un volant de plus de 400 millions EUR;

— ensuite, la région a intérêt à diminuer fortement les montants prêtés dans le futur pour réaliser de nouveaux investissements, et à augmenter à due concurrence les montants subsidiés.

Je veux dire par là qu'il est absurde de continuer à avancer de l'argent aux sociétés dans le cadre des mécanismes qu'on connaissait précédemment, celui d'avances récupérables, sans transformer une partie de ceux-ci en subsides puisque tout ce que nous avançons comme argent, nous le payons deux fois, si je puis dire, en payant

l'allocation de solidarité. La répercussion se faisant sur les loyers et ces derniers étant pour la plupart plafonnés, c'est nous qui payons la différence. Tel est le mécanisme.

C'est la raison pour laquelle je solliciterai auprès du gouvernement — nous en ferons d'ailleurs la démonstration budgétaire — que le taux de subsidiation soit revu et qu'il passe de 25 % — ce qui est déjà une étape importante — à 50 % voire à 75 % de subsidiations. Je crois que c'est la meilleure chose que nous puissions faire.

Ces avances récupérables pourraient, à terme, diminuer sans que les montants qui sont investis ne soient touchés.

Enfin, et je ne l'oublie pas, des moyens communaux, et notamment ceux générés par les taxes bureaux pourraient être plus systématiquement investis dans la politique du logement, et participer, entre autres affectations, à remettre la situation financière des SISF dans une perspective positive.

M. Alain Daems. — La première piste jouait sur la dette, la deuxième sur les nouveaux moyens. Vous avez dit que la solution passe par deux axes. Vous avez commencé par la dette et maintenant vous parlez de la taxe. Est-ce la deuxième piste ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Cela fait partie des pistes que je propose. Une des pistes c'est aussi que les communes réinvestissent dans le logement social les moyens dont elles disposent, au travers d'un certain nombre de dispositifs, et des différentes taxes que nous connaissons au niveau de ces communes, notamment les taxes sur les bureaux, mais aussi, pourquoi pas, et c'est d'ailleurs le cas dans certaines communes, des charges d'urbanisme de manière à ce qu'elles puissent mieux participer non seulement aux politiques de logement sur leur territoire mais aussi à la situation des sociétés liées directement à ces communes afin de remettre leur situation financière dans une perspective positive.

Je retiens à cet égard la recapitalisation annoncée de Ville et Forêt, par la commune de Boitsfort, et qui sera financée grâce à la taxe bureaux.

Des contacts avec l'ensemble des communes sont préparés sur ce point précis.

Enfin, la SLRB et le gouvernement commanderont fin mars une étude importante pour étudier les mécanismes de refinancement qui pourraient être envisagés autour des trois voies que j'ai indiquées, en même temps que la gestion interne des sociétés sera examinée de près, afin de valoriser au mieux des ressources internes inexploitées ou mal exploitées.

Parmi celles-ci, et j'en viens à une question importante, en tout cas pour les habitants — c'est mon souci principal et, je le répète, quand je mène une politique de logement social, je ne le fais pas pour les sociétés mais pour les habitants de ces sociétés ou pour ceux qui attendent d'en faire partie — les loyers.

Nonobstant la ponction de l'allocation de solidarité, l'augmentation des loyers peut se justifier pour générer de nouvelles recettes.

Le contrat de gestion des sociétés précise d'ailleurs, qu'avec les moyens dont elles disposent, la gestion des sociétés doit les amener à tendre vers l'équilibre financier.

Mais, et l'on arrive au cœur du problème, le contrat de gestion n'a pas qu'un volet financier. Il aborde aussi la gestion patrimoniale, c'est-à-dire la remise à niveau du parc pour garantir des logements décents, et la gestion sociale, qui est une nouveauté, c'est-à-dire l'intérêt des locataires, et notamment le fait de continuer à leur garantir un loyer abordable et social. Le contrat de gestion impose en vérité de garantir un équilibre entre tous ces aspects; l'un ne peut être réalisé au détriment de l'autre. Si l'équilibre financier ne peut pas être atteint, il nous faudra trouver d'autres solutions. Je viens d'en évoquer quelques-unes.

C'est dans ce contexte très particulier qu'un débat et une contestation sont nés à propos des augmentations de loyer, parfois trop importantes, pratiquées par certaines sociétés. Dans certaines d'entre elles, les loyers de base ont augmenté de plus de 8 %, y compris dans des immeubles qui n'ont plus connu de rénovation : depuis environ 40 ans. Certaines situations résultant de ces augmentations m'ont paru effectivement à tout le moins contestables. Des ménages dont le revenu avait été augmenté simplement parfois parce que l'un de ces membres avait trouvé du travail, du fait des augmentations conjuguées du loyer de base et du coefficient du revenu, ont vu la quasi totalité de l'augmentation de revenus du ménage consacrée à l'augmentation de loyer. D'autres habitants qui vivent dans des logements insalubres ont vu leur loyer augmenter de manière conséquente alors qu'ils sont logés dans des conditions inadmissibles.

Monsieur Cornelissen, d'après des premiers éléments du cadastre social, sur nos 38.000 logements sociaux actuels, nous pouvons considérer qu'il y a environ 5.000 taudis dans le secteur du logement social et 10 à 15.000 logements qui ne remplissent pas ce que nous pourrions considérer comme étant des critères minima de confort, d'hygiène, de salubrité et de sécurité aujourd'hui à Bruxelles. Vous voyez qu'il y a du chemin à parcourir.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je voudrais simplement une petite précision : quand vous dites 5.000 « taudis », ces logements, présentent-ils encore un caractère d'habitabilité ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Si l'on se reporte à mon projet de code du logement qui vous est soumis en commission et qui sera débattu prochainement, ces logements sont en deçà de ces critères-là.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Ont-ils des occupants ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Ils ont des occupants. Si vous le désirez, je peux organiser une visite guidée du parc du logement social à Bruxelles, vous verrez que certaines personnes vivent dans des situations insupportables. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au gouvernement d'investir le maximum dans la rénovation de ce parc. Déjà que je trouve que l'existence de taudis dans une région comme la nôtre est inadmissible, je ne peux en tout cas pas l'admettre de la part d'un service public mettant en location des logements destinés aux plus malmenés de nos concitoyens. C'est un autre débat et nous y reviendrons prochainement. Je voulais parler ici

plutôt des augmentations de loyer. Des habitants vivant dans ces conditions – là ont vu, eux aussi, leur loyer augmenter; je trouve que c'est un comble. J'ai suscité sur cette question une concertation sectorielle destinée à fixer en matière d'augmentation de loyer ce que j'appelle des règles de « bonne pratique » prenant en compte la situation des sociétés et de leurs logements mais aussi leur mission sociale à l'égard des locataires. Nous avons donc fixé un cadre qui doit être complété et précisé par une concertation, qui est en cours, et qui devrait aboutir très prochainement puisque la date de cette dernière est fixée au 19 mars.

M. Alain Daems. — Avec qui cette concertation sera-t-elle opérée ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Avec le secteur, c'est-à-dire les sociétés et la SLRB.

Premier principe : le loyer d'un logement insalubre ou ne possédant pas de salle de bain ne pourrait plus être augmenté.

Deuxième principe : les augmentations qui correspondent à l'indexation, majorées d'un faible pourcentage à déterminer afin de mutualiser — puisque c'est le principe dans ces sociétés — certaines charges de la société ne devront pas être spécialement motivées par elles. Par contre, les autres augmentations ne pourront être effectuées que dans deux situations : soit lorsque des travaux sont réalisés entraînant l'augmentation de la valeur du bien, soit si le loyer de base est inférieur à la moyenne régionale pour le même type de logement social. Nous fixerons les critères qui nous permettront de déterminer comment cette moyenne régionale va s'établir. Je ne peux vous les communiquer maintenant puisque, comme je vous le disais, ils sont en cours de concertation.

Enfin, une dernière règle doit également être précisée : le loyer réellement payé ne pourra dépasser un pourcentage des revenus nets pour tous les locataires.

Je vous rappelle que ce plafonnement est de 22 % du loyer pour les gens dont les revenus sont inférieurs au revenu de référence, c'est-à-dire plus de 60 % de nos locataires aujourd'hui. Je voudrais que l'on fixe un plafond pour l'ensemble des locataires avec éventuellement des pourcentages différents. Ce plafonnement pourra être garanti via la réduction sociale spécifique.

Ce cadre réglementaire me semble à la fois juste, et garantissant la capacité des sociétés à assurer une bonne gestion interne.

Mais je le répète encore, la solution pour garantir l'avenir du secteur ne se trouve certainement pas là.

J'en viens enfin au dernier aspect important des politiques du logement, celui qu'évoque Michel Lemaire, et que le gouvernement examine pour l'instant en négociant le contenu d'un plan pour l'avenir du logement à Bruxelles.

Le gouvernement a institué un comité interministériel qui étudie actuellement la portée qu'aurait l'augmentation de 5.000 à 7.000 unités de logements publics ou contrôlés directement ou indirectement par les pouvoirs publics, en quelques années, et de 8.000 à 10.000 unités à un horizon de dix ans.

Le DULBEA a été chargé de mesurer les effets économétriques sur le marché immobilier bruxellois de ce développement du parc public. En effet, l'injection rapide d'une grande quantité de logements publics sur le marché locatif pourrait augmenter brutalement la concurrence sur le marché privé, notamment du fait qu'autant de logements privés seraient vidés de leurs occupants actuels. L'effet escompté est une stabilisation, voire un tassement des prix du marché privé locatif, de sorte qu'un segment de celui-ci pourrait continuer de répondre à la demande sociale, comme il l'a fait historiquement.

Pour ce qui est du montage financier de l'opération, l'on peut estimer les besoins pour construire 7.000 logements à 1 milliard EUR.

Plusieurs solutions sont possibles. Elles sont aujourd'hui étudiées par BRINFIN, la filiale de la SRIB spécialisée dans la gestion des fonds publics, qui fera les premières propositions d'ici le mois d'avril.

Des opérations bien montées sont tout à fait assumables budgétairement. Je vous renvoie à cet égard à l'initiative flamande de construire 40.000 nouveaux logements sociaux, par phases successives, et dont la première phase de 15.000 unités semble déjà financée.

Quant à la hausse des conditions d'accès au logement social, je vous ai donné mon point de vue; je n'y reviendrai pas. A mon sens, elle n'était pas à l'ordre du jour. Compte tenu du profil actuel de nos locataires nous avons là une démonstration claire de ce qu'il faudra attendre pour y procéder.

Par contre, et cela pourrait être un des aspects du plan financier permettant de construire de nouveaux logements publics, pour ces logements là, il devrait être possible de créer des règles nouvelles, en envisageant une série de seuils de revenus dépassant ceux du logement social. Je vous rappelle enfin que le plan logement actuellement débattu explorera également d'autres pistes, dont celle de l'allocation au logement.

Oui, Monsieur Lemaire, je l'ai prévue dans ce plan logement afin qu'elle soit examinée. Je crois que c'est une piste que nous devons effectivement évoquer mais elle nécessitera un encadrement sérieux.

J'ai eu le plaisir de rencontrer hier mon « grand » collègue, l'adjoint au maire de la ville de Paris, par ailleurs sénateur, Jean-Yves Nanot, qui gère des centaines de milliers de logements sociaux à Paris. Il me disait qu'en France, l'allocation loyer existe depuis 30 ans et qu'elle a apporté beaucoup dans ce secteur; que depuis dix ans, il existe une allocation loyer spécifique pour les logements d'étudiants, et que, dix ans après il a constaté que les loyers des logements pour étudiants avaient augmenté exactement du montant de l'allocation loyer attribuée aux étudiants. Cela prouve bien que, si elle a certainement des effets bénéfiques, si c'est certainement une piste que nous allons devoir envisager et approfondir, des mesures de ce type doivent cependant être particulièrement bien encadrées pour ne pas passer à côté de l'effet souhaité.

Je voudrais maintenant brièvement conclure mais donner aussi quelques réponses à des questions plus particulières qui m'ont été posées.

En ce qui concerne les inquiétudes émises par M. Daems à propos de l'ASBL SALS qui met à la disposition des habitants du logement social, — et pas des sociétés — une quarantaine de travailleurs sociaux — le conseil d'administration qui s'est réuni ce matin a d'ailleurs examiné cette question — la SALS est soumise aux accords du non-marchand. C'est un constat que nous avons fait depuis que les arrêtés royaux d'application des conventions collectives ont été pris. Mais, vérification faite, les travailleurs de cette société bénéficient de conditions de travail alignées sur celles des travailleurs sociaux des sociétés de logement, qui vont au-delà des exigences du secteur non marchand. Il n'y aura donc pas de répercussions financières pour ces travailleurs. Nous avons prévu pour eux un statut décent et nous n'avons pas dû procéder à un rattrapage en la matière.

En ce qui concerne l'attitude des sociétés de logements sociaux par rapport aux politiques, je voudrais être relativement précis. Voilà quatre ans que j'ai mené un certain nombre d'actions, de réformes ou de réflexions dans ce secteur. Jusqu'ici — c'est ma manière de travailler — je n'ai rien fait sans concertation entre les sociétés, la Société régionale et moi-même. Je n'ai rien fait non plus sans concertation entre le monde associatif particulièrement efficace dans le secteur du logement et moi-même.

Je crois que nous avons induit, au niveau de ce secteur, des comportements nouveaux. Nous sommes en train de construire une « culture d'entreprise » du secteur du logement tout à fait nouvelle, axée sur un certain nombre de grands principes. Le principe essentiel est que nous sommes passés de la gestion immobilière qui était l'unique préoccupation de certains gestionnaires du logement social, il y a quelques années, à la généralisation d'une préoccupation de quasiment l'ensemble de ceux-ci à l'égard des politiques sociales et des locataires qu'ils ont à héberger.

Nous avons donc dépassé ce confinement dans les considérations purement techniques et gestionnelles et nous sommes entrés dans un monde où le locataire social est revenu au centre du débat, ce qui était le cas, je m'empresse de le dire, dans certaines sociétés, mais pas dans d'autres.

Aujourd'hui, c'est cela l'ambiance dans ce secteur. Il y a des réticents, mais je peux vous dire qu'ils sont marginaux à l'heure actuelle dans le secteur du logement. En me fondant aussi sur la concertation permanente que j'entretiens, d'une part, avec l'ALS et, d'autre part, la FESOCOLAB, les deux fédérations importantes de sociétés de logements bruxelloises, je peux vous dire que nous avons créé ensemble un climat propice à faire de ce secteur un secteur dynamique qui couvre l'ensemble de ces préoccupations et, principalement, celles des locataires.

Un dernier mot encore, Monsieur le Président, sur l'exposition du logement social. Je voudrais répéter ici ma conviction sur le bien-fondé de cette exposition. J'en assume, bien entendu, l'entière responsabilité. A mes yeux, il était important, et je suis heureux que certains intervenants l'aient dit, de révéler à nos concitoyens qui ne vivent pas dans ces quartiers trop souvent pourris, que certains Bruxellois ont un quotidien particulièrement douloureux, difficile. En effet, la plupart des gens ont trop souvent tendance à ne pas vouloir savoir que de telles situations sont possibles et à adopter une démarche un peu caritative : « il suffit de créer quelques lieux où les

pauvres peuvent vivre ensemble, mais qu'ils nous laissent vivre tranquilles là où nous habitons ... ».

De nombreuses expositions ont lieu sur quantité de sujets, mais c'est la première fois que l'on prend la peine de consacrer des moyens, ainsi qu'une grande énergie, à mettre en avant le résultat de ce qui est — et devrait rester — une conquête sociale, afin de redonner au logement social et à ceux qui l'occupent les lettres de noblesse qu'ils ont perdues. Le logement social n'est pas une réserve de pauvres; il est et doit redevenir un outil d'émancipation sociale. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai organisé l'exposition en question.

Par ailleurs, je signale qu'une journée gratuite est effectivement réservée aux habitants d'un logement social : je tenais à ce qu'ils puissent visiter l'exposition dans de bonnes conditions. D'autres journées gratuites seront organisées et accessibles à tous les Bruxellois. Je pense à la fête de l'Iris et aux jours « fêtes au Palais », où le Palais des Beaux-Arts invite les visiteurs.

Voilà qui me permet de clore ma réponse sur une note anecdotique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à la qualité de l'intervention du secrétaire d'Etat, même s'il s'est montré quelque peu désagréable à mon égard.

Vous avez déclaré, Monsieur Hutchinson, que vous ne seriez plus là en 2030, soit, mais ne m'associez pas à vos choix de vie ! (*Sourires.*)

Par ailleurs, j'ai trouvé outrecuidante la réflexion de Mme Emmerly, selon laquelle je jugerais le programme du gouvernement en matière de logement social « en demi-teinte » : je suis bien plus sévère que cela, même s'il y a eu quelques opérations intéressantes ...

Mme Isabelle Emmerly. — Je suis encore moins d'accord avec vous ...

M. Michel Lemaire. — Globalement, donc, on peut être sévère. Par rapport à la gravité de l'exposé de M. Hutchinson, je voudrais surtout attirer l'attention sur l'incroyable légèreté du présent gouvernement. Je l'ai déjà dit, non seulement à propos de M. de Donnea mais surtout à propos de M. Vanhengel dont je me rappelle les déclarations à l'occasion de la discussion du budget. Je ne sais pas s'il vous arrive de discuter ensemble, Messieurs du gouvernement, mais il pourrait être intéressant de lui rappeler tout ce qui a été dit par M. Hutchinson sur cette problématique.

Je voudrais brièvement évoquer l'exposition sur le logement social dont j'avais décidé de ne plus parler : j'ai été le premier à dire le mal que j'en pensais, indépendamment de sa qualité. J'irai probablement la voir et si l'on m'interroge, je dirai pourquoi il ne me paraissait pas adéquat de l'organiser à cette période-ci. Quoi qu'il en soit, une série de débats intéressants seront organisés pendant plusieurs semaines sur cette problématique du logement social et j'aurai à cœur d'y participer démocratiquement. J'ai été étonné de ne pas entendre le parti libéral s'exprimer sur cette problématique.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je me suis exprimé au nom du MR.

M. Michel Lemaire. — M. Cornelissen est un parti à lui tout seul !

Mme Lemesre m'a expliqué qu'elle avait capitulé en ce qui concerne les déclarations insensées faites par son groupe il y a quelques semaines, et que les revendications relatives à l'augmentation des revenus d'accès au logement social, n'étaient plus à l'ordre du jour. C'est une bonne nouvelle !

La situation étant très préoccupante, je voudrais que ce débat soit poursuivi, éventuellement sous forme de commission spéciale. En effet, le secrétaire d'Etat parle aujourd'hui de 50 milliards de dette et annonce que, sauf renversement improbable de situation, les choses ne s'amélioreront pas, les dettes vont augmenter — même si l'on va augmenter la partie qui sera donnée aux investissements. Par ailleurs, il faut construire d'une manière ou d'une autre, soit sur fonds propres, soit en recourant à des emprunts qu'il faudra rembourser en financement alternatif. Il y aura donc des investissements supplémentaires considérables, avec l'appui souhaité des communes en matière d'aide au logement social.

J'ai mon idée sur la taxe sur les bureaux ... Je n'y reviendrai pas, mais je vois difficilement les communes en difficulté, comme Schaerbeek par exemple, apporter une aide quelconque en matière de logement social.

En outre, nous avons des loyers parfois trop élevés, alors que les revenus des gens diminuent. Il faut aussi être attentif à l'effet de seuil, des personnes pouvant, en raison d'une modification de leur situation socio-professionnelle, se retrouver quasi privées des avantages auxquels elles auraient pu prétendre si elles avaient été en situation de précarité totale. A côté de cela, d'autres sont à la limite supérieure, problématique que nous tentons d'é luder quand nous parlons d'allocation de loyer. L'effet de lissage fait que des gens peuvent être tout à fait vexés de se retrouver dans une situation presque identique à celle des gens qui sont en situation précaire. Le problème, c'est qu'à un certain moment, un seuil s'impose à partir duquel la solidarité doit jouer à plein, même si ce seuil produit des nuisances. J'estime que les nuisances qui en résultent sont beaucoup moins importantes que la difficulté de vivre des personnes concernées.

M. le Président. — Puis-je vous demander de conclure, Monsieur Lemaire ?

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, je passerai sur le point relatif à la construction en Flandre, puisque vous insistez.

M. le secrétaire d'Etat a omis de parler des impayés dans le logement social, mais je veux croire que cette omission n'était pas délibérée ... Je tiens quand même à dire que ce problème prend une ampleur considérable. Par contre, il a évoqué l'allocation loyer qui a été instaurée en France, mais nous n'avons pas, me semble-t-il, les moyens de développer un système équivalent.

Le président me sommant de conclure, je me contenterai simplement d'ajouter que la commission Logement a sans nul doute un horaire chargé et qu'il s'y tient pour le moment des débats passion-

nants et ô combien concis sur certains thèmes qui nous préoccupent, mais il serait quand même opportun d'entamer une réflexion approfondie sur l'avenir du secteur avant la fin de la législature.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, je vous remercie pour la qualité de votre intervention et je vous dis, si nous ne nous voyons plus d'ici là, à mercredi, à l'exposition.

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais remercier M. Hutchinson pour la qualité de sa réponse, qui était une réponse de fond très fournie.

Il a tracé un tableau assez général de la situation du secteur du logement social. C'est un tableau objectif, sans complaisance, Monsieur Hutchinson. A vous entendre, on ne peut être qu'assez pessimiste quant à l'évolution parce que tous les paramètres que vous nous avez indiqués sont dans le rouge : les recettes à la baisse (on a expliqué pourquoi), les dépenses à la hausse et un accroissement assez inquiétant de la dette. Quand on atteint le montant que vous avez cité de 1.308 millions EUR, on est en contraste avec ce que, il y a quelques années encore, on espérait.

Je me souviens que quand vos prédécesseurs, M. Gosuin et M. Tomas notamment, avaient établi un certain nombre d'éléments qui lissaient la dette sur les années à venir, on avait espéré une résorption de cette dette ainsi que le dégagement de moyens nouveaux. Or, il faut bien admettre que c'est une perspective dont on semble s'éloigner.

C'est aussi révélateur car nous sommes ici dans un secteur qui est un bon miroir de notre société bruxelloise. Nous assistons — toutes les statistiques le montrent — à une paupérisation d'une grande partie de la population bruxelloise. Cela pose une fois de plus le problème général du financement de la Région bruxelloise, des moyens qu'elle doit pouvoir mettre en œuvre, des difficultés à prévoir des financements alternatifs. Sur ce plan là particulièrement, comment peut-on dégager de nouveaux moyens ? C'est ce qui m'inquiète dans ce que vous venez de dire.

Je ne ferai aucun commentaire sur l'exposition sur le logement social. Je m'empresserai d'aller la voir, après quoi, en bon libre examinateur, je me permettrai de juger de sa qualité. J'estime toutefois que tout le monde avait droit à ce genre d'exposition, mais cela coûte cher.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur Hutchinson, je vous ai également applaudi car je vous ai trouvé bon. Je ne dis pas cela par flatterie mais parce que je pense qu'on ne peut être bon que quand on possède vraiment son sujet et qu'on le maîtrise bien. Et c'est positif.

Cela dit, loin des polémiques dont vous m'accusiez, vous avez été presque plus sévère que moi en disant qu'aujourd'hui, l'aveu de faillite était prévisible pour le secteur, que le système devenait absurde et que certaines sociétés montraient de nombreuses réticences.

Vous avez évoqué des pistes de solutions. Un débat à ce sujet sera intéressant. Nous l'aurons certainement mais ce n'est pas dans le cadre d'une réplique que je vais l'entamer.

Je pense que pour vous, en tant que secrétaire d'Etat au Logement, sous cette législature — ne préjugeons pas de l'avenir — l'heure tourne.

En conclusion, même si vous faites un constat lucide, intéressant et très marqué socialement, de l'avenir et de ce qu'il faudra faire, si, en juin 2004, l'inscription multiple, le cadastre, le conseil consultatif, etc., ne fonctionnent pas, ce sera votre bilan et vous ne pourrez pas simplement affirmer qu'il y a une nouvelle culture d'entreprise.

Ces derniers mois, j'ai un peu eu l'impression qu'il n'y avait plus la volonté ou la capacité de pousser les sociétés qui freinent des quatre fers.

Je souhaiterais enfin poser une question supplémentaire sur l'inscription multiple. Je n'ai pas très bien compris la logique qui vous pousse, après que le système GILS propre à 20 sociétés sur 33 du secteur n'ait pas fonctionné, à proposer maintenant de développer un logiciel propre au secteur et non pas d'utiliser des systèmes informatiques, certes mis au point par des sociétés privées, mais qui semblent avoir mieux fonctionné, en tout cas pour l'inscription multiple.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement. Aujourd'hui, la priorité, c'est le fonctionnement du système. Par conséquent, le système GILS a été adapté pour qu'il puisse être fonctionnel actuellement. Mais à terme, il serait bon que l'ensemble du secteur soit doté d'un système informatique.

N'oubliez pas que la vocation de l'inscription multiple est de :

1. Faciliter l'inscription aux candidats locataires.
2. Faciliter la gestion des sociétés, en tout cas alléger leur gestion.
3. Donner la possibilité aux responsables politiques de la SLRB de disposer d'une somme d'informations objectivées sur le profil des locataires, sur l'adéquation du parc immobilier par rapport à la demande ainsi que sur toute une série d'éléments qui ne peuvent plus être des impressions — « j'ai le sentiment que ... » — mais des certitudes.

Dès lors, pour ce faire ainsi que pour faciliter et venir en appui aux différentes sociétés de logements sociaux en termes de gestion, il serait opportun de disposer d'un outil informatique uniforme aux 33 sociétés plutôt qu'un *patchwork* de systèmes différents même si l'objectif immédiat est de garder ce *patchwork* et de le rendre efficace.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

La séance plénière est suspendue à 17 h 10.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 17.10 uur.

Elle est reprise à 17 h 35.

Ze wordt hervat om 17.35 uur.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales suivantes :

Aan de orde zijn de volgende mondelinge vragen :

QUESTION ORALE DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE COUP DE FORCE DE M. GUY VERHOFSTADT, PREMIER MINISTRE, CONCERNANT LE TRAFIC AERIEN EN BRABANT FLAMAND ET A BRUXELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE

BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE EENZIJDIGE BESLISSING VAN DE HEER GUY VERHOFSTADT, PREMIER, BETREFFENDE HET LUCHTVERKEER BOVEN VLAAMS-BRABANT EN BRUSSEL »

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, ce jeudi 6 mars, divers médias répercutaient l'information selon laquelle le premier ministre, M. Verhofstadt, venait de sa propre autorité de modifier les routes aériennes au départ de Zaventem, et ce au mépris de l'accord du 24 janvier intervenu au comité de concertation entre l'Etat fédéral et les entités fédérées.

La date d'entrée en vigueur de ces nouvelles routes, juste avant le scrutin du 18 mai, ne laisse planer aucun doute sur les intentions et motivations réelles du premier ministre. On nage en plein électoralisme !

Je vous interpelle, Messieurs les Ministres, pour savoir comment notre gouvernement régional réagit face à cet élément neuf et quels moyens juridiques et autres il met en œuvre pour faire respecter le droit et pour assurer la défense des intérêts bruxellois.

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous avons appris assez tardivement, et sans beaucoup de détails, ce que vous qualifiez de « coup de force » du premier ministre qui, pour assurer une mise en œuvre rapide des nouvelles procédures de nuit, aurait donné instruction aux autorités compétentes de procéder à la publication officielle des procédures de dispersion.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'est cependant pas habilité à intervenir dans cette querelle de compétence interne au gouvernement fédéral, d'autant qu'aucune indication ne nous permet de penser que les procédures aériennes qui devraient être publiées sortaient du cadre de l'accord du 24 janvier.

Je tiens à préciser également que la définition précise des routes aériennes dont le principe a été arrêté par l'accord du 24 janvier, n'est pas soumise à l'approbation du comité de concertation Etat-régions. La définition des procédures est du ressort exclusif des autorités fédérales.

Là où le gouvernement posera des questions, et interpellera le cas échéant le comité de concertation, c'est sur l'empressement qui entoure la définition et la publication des routes aériennes décidées le 24 janvier, alors que les choses ne sont pas réglées sur le plan de la réactualisation des zones d'exposition au bruit et sur la mise en œuvre du programme d'isolation prise en charge par les autorités fédérales. Nous défendons une approche globale pour la modification des accords relatifs aux vols de nuit et considérons que la publication et la mise en œuvre des nouvelles procédures ne peuvent être

envisagées avant que les régions aient marqué leur accord sur les zones d'exposition au bruit, qui sont de leur compétence, et que les problèmes liés à la sécurité soient clairement cernés et pris en charge.

M. le Président. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je crois qu'effectivement cette réponse apporte un élément d'information important et est de nature à nous consolider dans votre vigilance et aussi bien entendu à suivre les étapes pas à pas. Certaines émissions nous avaient particulièrement alertés notamment, un journal télévisé sur RTL. On voyait une petite carte et des petites flèches indiquant le vol des avions au-dessus de la Région bruxelloise. J'en conclus que c'est prématuré pour l'instant. Il faut voir comment le conflit de compétence va se résoudre au sein du gouvernement fédéral. Pour le reste, je constate que votre vigilance est intacte.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL MOOCKA M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE L'ALUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA BROCHURE DU GROUPE DES ENTREPRISES DE TRANSPORT PUBLIC DES GRANDES METROPOLES (GGM) »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCKAAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE BROCHURE VAN DE GROEP VAN DE MAATSCHAPPIJEN VAN OPENBAAR VERVOER VAN DE GROTE STEDEN »

M. le Président. — La parole est à M. Michel Moock, pour poser sa question.

C'est le ministre Gosuin qui répondra en lieu et place de M. Chabert.

M. Michel Moock. — Monsieur le Président, j'ai eu M. Chabert ce matin et maintenant M. Gosuin pour me répondre, mais ceci ne me pose aucun problème.

Dès 1999, au début de l'élaboration de la réglementation européenne sur le transport public local, dix réseaux européens (dont la STIB) se sont réunis au sein d'un comité baptisé « Groupe des entreprises de transport public des Grandes Métropoles » (GGM).

Récemment, le GGM vient d'éditer un prospectus exposant le projet de règlement européen sur l'ouverture à la concurrence des marchés de transport public urbain. Trois modèles d'organisation (Londres, Paris, Rome) qui, je cite, « ont fait leur preuve » y sont présentés.

J'ajoute qu'en ce qui concerne Londres, c'est mitigé. Le GGM souhaite qu'ils soient reconnus par la législation européenne afin d'offrir un choix aux autorités organisatrices. Le modèle parisien qui, d'après le prospectus, s'applique à Bruxelles opte pour un système

où l'opérateur public exploite uniquement le centre de la ville et les entreprises privées, la périphérie.

Dès lors, ce projet et cette brochure soulèvent de nombreuses interrogations, incohérences et inquiétudes. Tout d'abord, d'un point de vue pratique, le ministre peut-il nous dire quels sont les représentants de la STIB au sein du GGM ? La STIB a-t-elle contribué financièrement à la réalisation de cette plaquette ?

Par ailleurs, le ministre peut-il nous expliquer sur quelles bases la STIB a cru bon défendre des options politiques en son nom sur la libéralisation du secteur ? Est-ce bien là son rôle ? Et que fait-elle de la résolution du Parlement ? Que fait-elle des moult débats et prises de positions unanimes défendant son statut public ?

A ce sujet, le gouvernement s'est toujours défendu de cette volonté de libéraliser le secteur des transports publics à Bruxelles. Mais aujourd'hui, peut-il encore nous démontrer ce fait, avec cette brochure à l'appui ? Quelle est la position du ministre face à cette situation plus qu'alarmante ? Il me semble que ce sont encore les instances gouvernementales et parlementaires qui décident du sort de l'entreprise et non l'inverse.

Au vu de ces considérations, je rappelle qu'il avait été convenu d'examiner de manière approfondie en commission les différentes missions de la STIB en regard du problème de la sous-traitance.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il est exact que la STIB s'est associée en 2000 à un groupe d'opérateurs publics sous la dénomination « Groupe des Grandes Métropoles (GGM) », pour défendre auprès des institutions européennes des positions et des propositions communes.

Ce groupe de dix opérateurs de transport en commun urbain représente les entreprises publiques des villes d'Athènes, Barcelone, Berlin, Bruxelles, Lisbonne, Londres, Paris, Rome, Rotterdam et Vienne.

Le représentant de la STIB au sein du GGM est — au nom de la direction générale — le directeur des Etudes générales et stratégiques.

La direction générale de la STIB a régulièrement informé son comité de gestion des questions suscitées au sein du Groupe des Grandes Métropoles.

Ce dépliant a été élaboré par la RATP et a été soumis aux autres partenaires du groupe qui y ont apporté les corrections et améliorations nécessaires.

La STIB a demandé de pouvoir disposer de 1.000 exemplaires de la brochure en langue française et a payé pour cela la somme de

1.291 EUR (taxes et frais de transport inclus). De plus, une traduction de ce document a été réalisée par la STIB en langue néerlandaise.

Le projet de Règlement européen pourrait considérablement modifier le devenir de la STIB, dont les Parlement et gouvernement régionaux ont confirmé, comme vous l'avez rappelé, le caractère public par une résolution.

On peut dès lors comprendre et se réjouir que la STIB se soit aussi fortement inquiétée de cette proposition européenne qui menaçait sa position et son avenir.

C'est pourquoi elle a rejoint plusieurs métropoles qui partageaient une inquiétude analogue.

Comme l'indique le dépliant que vous citez, il existe trois modèles au sein des grandes métropoles.

Bruxelles figure dans la catégorie du modèle « parisien » où un opérateur intégré de statut public exploite les différents services.

Si la proposition de la Commission européenne était approuvée sous la forme actuelle, parmi les trois modèles en vigueur aujourd'hui, seuls les deux autres seraient autorisés.

Cela signifie que le troisième modèle qui est appliqué aujourd'hui à Bruxelles mais aussi à Paris, à Berlin, à Vienne et à Barcelone, ne serait plus permis par la nouvelle réglementation.

En adoptant une telle position commune, le modèle « bruxellois », aujourd'hui exclu par la proposition européenne est clairement soutenu par le groupe des grandes métropoles.

Par conséquent, la STIB a agi conformément à la résolution du Parlement. La société défend le caractère public de son entreprise et s'oppose, tout comme le Parlement et le gouvernement, au projet de Règlement européen sous une forme qui viserait à interdire sa structure organisationnelle.

M. le Président. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Je dirai que l'Europe et nous n'avons peut-être pas la même idée de ce qu'est un service public. Dès lors, comme nous l'avons déjà souligné, nous devons rester très vigilants quant à l'évolution de la situation, car nous avons déjà exprimé notre inquiétude, et M. Chabert avait tenté de nous rassurer, mais, manifestement, d'après les réponses que j'entends, les lendemains que l'on nous prépare ne sont pas nécessairement roses et ne vont pas dans le sens de ce que nous défendons.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. WILLEMS DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LE RISQUE DE DECLASSERMENT DE CERTAINS ESPACES VERTS AU PROFIT DE LA 4^e ECOLE EUROPEENNE A BRUXELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET GEVAAR DAT BEPAALDE GROENE RUIMTES NIET LANGER BESCHERMD ZOU DEN ZIJN EN PLAATS MOETEN RUIJEN VOOR DE VIERDE EUROPESE SCHOOL IN BRUSSEL »

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, suite à divers contacts que j'ai eus avec les administrations communales et des mandataires locaux du nord-ouest de Bruxelles, il m'a été confirmé qu'un fonctionnaire de la Régie fédérale des Bâtiments a pris contact avec les diverses administrations des communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette et Molenbeek afin d'évaluer la possibilité d'une installation de la 4^e école européenne dans une de ces communes du nord-ouest de Bruxelles.

Si la démarche est déjà surprenante, compte tenu des propositions faites par la région elle-même en ce qui concerne, par exemple, l'école des cadets ou d'autres sites en Région bruxelloise, ce qui est le plus alarmant, c'est la réaction du fonctionnaire de la Régie des Bâtiments.

En effet, les différentes administrations concernées n'ont pas manqué de lui signaler que la plupart des terrains qu'il avait repérés étaient des espaces verts et, pour certains, classés depuis quelque temps.

La réaction de ce fonctionnaire a été de dire que « rien n'était possible pour le fédéral et que, par conséquent, un changement de statut était à la portée du ministre responsable au niveau du gouvernement fédéral ». Cette attitude pour le moins injurieuse et méprisante par rapport aux Bruxellois m'ayant quelque peu surpris, je souhaite m'enquérir auprès de vous, Monsieur le Secrétaire d'Etat, sur d'éventuelles informations que vous auriez sur cette démarche et sur les possibilités légales de voir un de ces biens déclassés au profit de l'installation d'une institution, fusse-t-elle européenne.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt de heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, M. Riguelle m'interroge sur le risque de dé-

classement de certains espaces verts au profit du projet d'une 4^e école européenne à Bruxelles.

A ce jour, mon administration n'a été saisie d'aucune demande portant sur l'implantation d'une 4^e école européenne au nord-ouest de Bruxelles. Il me revient par contre que le ministre fédéral ayant la Régie des Bâtiments dans ses compétences a chargé son administration de rechercher un site permettant d'accueillir cette école.

D'où les contacts auxquels vous vous réferez.

Quel que soit le site retenu, l'implantation de cette école devra faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable à tous travaux. Ce permis ne pourra être délivré que s'il est conforme au Plan régional d'affectation du sol. Contrairement à ce que l'on pratiquait du temps du plan de secteur et avant l'arrêt Van Dooren, il n'y a pas de dérogation possible en termes d'affectation dans l'application du PRAS. De telles dérogations sont exclues, tant à l'échelon du gouvernement régional qu'à celui du gouvernement fédéral, qui, dans notre système de fédéralisme *sui generis*, est dessaisi de toute compétence en matière d'aménagement du territoire à Bruxelles. Dans certains cas, nous n'avons pas hésité à dire non au gouvernement fédéral et en particulier au premier ministre. Les choses doivent être claires sur ce point.

Le PRAS permet d'implanter des équipements d'intérêt collectif ou de service public — notamment les écoles — dans toutes ses zones, dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination principale de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant, à l'exclusion des zones vertes, des zones vertes de haute valeur biologique, des zones forestières, des zones de parcs et des zones agricoles. Si un site situé dans l'une de ces zones était retenu, le permis d'urbanisme serait bien entendu refusé.

Seule une modification du PRAS, décidée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale lui-même au terme de la procédure requise, pourrait permettre une telle implantation. Cette question n'est évidemment pas à l'ordre du jour.

Si le site retenu est un site classé, il est bien évident que le projet devra garantir l'intégrité et la pérennité de ce site, sous peine d'être également refusé. Si une demande de « déclassement » est introduite, c'est à nouveau le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale qui statuera en toute autonomie.

*(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter,
treedt opnieuw als voorzitter op.)*

Le fonctionnaire de la Régie des Bâtiments chargé de cette mission porte, seul, l'entière responsabilité des propos qu'il aurait tenus auprès de l'une ou l'autre autorité communale du nord-ouest de Bruxelles.

M. le Président. — La parole est à M. Joël Riguelle, pour une réplique.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, c'est bien la réponse que je souhaitais entendre. Puis-je vous suggérer d'envoyer à ce fonctionnaire une copie du PRAS ?

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Il est disponible au prix de 1.000 anciens francs à l'administration ! (*Sourires.*)

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD IDE A M. WILLEM DRAPS, SECRÉTAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA PUBLICITE PUBLIEE DANS LE « VLAN » DU 12 FEVRIER 2003 CONCERNANT « LE MARQUAGE DU PATRIMOINE CLASSE » »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSCRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE UITNODIGING, IN DE « VLAN » VAN 12 FEBRUARI 2003, BETREFFENDE « DE INWIJDING VAN HET BESCHERMD ERFGOED » »

M. le Président. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, dans le Vlan du 12 février 2003 était insérée une publicité à propos du marquage du patrimoine classé d'une des 19 communes de la Région bruxelloise. Les habitants de cette commune étaient invités à vous accompagner en bus, Monsieur le Secrétaire d'Etat, pour procéder au marquage de différents monuments ou sites classés de la commune. Avant le départ des participants, une collation était offerte à ceux-ci dans une des salles de l'hôtel communal.

Promotion du patrimoine ou promotion du secrétaire d'Etat ? La question mérite d'être posée. Dans un cas comme dans l'autre, l'opération de relations publiques a été plus que rondement menée; j'en veux pour preuve l'article paru dans la Dernière Heure du 10 février 2003 — soit cinq jours avant l'événement ! — et qui relate à l'imparfait le déroulement de cette matinée culturelle.

De deux choses l'une : ou bien c'est le citoyen Draps qui invite des amis, et dans ce cas-là, il n'a pas à se prévaloir, dans l'encart publicitaire de Vlan, de son titre de secrétaire d'Etat; dans ce cas également, il me semble antidéontologique de donner comme numéro de téléphone de contact celui de son cabinet.

Par contre, si c'est le secrétaire d'Etat Draps qui est concerné, il me semble qu'à tout le moins, la publication de la publicité dans Vlan aurait dû être financée par des fonds publics, et donc avoir fait l'objet d'une demande auprès du Collège de contrôle régional.

J'aimerais vous entendre à ce sujet, Monsieur Draps, et savoir si, à cette occasion, vous étiez le Docteur Jeekyll ou Mister Hyde.

Un premier élément de réponse figure dans la réponse que vous avez adressée à Mme De Galand, présidente du Collège de Contrôle, par votre courrier du 27 février dernier dans lequel vous signalez que c'est avec des fonds privés que vous avez financé l'insertion dans Vlan. Je voudrais toutefois vous demander qui a financé la location du local où la collation a été offerte ? Qui a financé la location de bus ainsi que le coût et la pose des plaquettes ? Le même type d'opération publique ayant eu lieu à Etterbeek et dans d'autres communes, je souhaiterais également savoir comment le financement de ces opérations a été effectué. A Etterbeek, vous avez offert des pizzas gratuites, vous avez utilisé le même bus qu'à Woluwe-Saint-Lambert, sans parler du chauffeur de ce bus ni des boissons à l'arrivée. Je voudrais savoir qui a payé tout cela.

Au-delà de ces interrogations, je souhaiterais également savoir, Monsieur le Secrétaire d'Etat, si vous jugez déontologiquement correct le fait de jouer sur les deux tableaux et de créer ainsi chez les habitants la confusion entre le représentant d'un exécutif régional et le candidat en quête de voix.

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à rassurer l'honorable membre en lui répondant que je suis, je reste et je tiens à rester en tous temps l'intègre Docteur Jeekyll et non l'abominable Mister Hyde, à moins d'être atteint sans le savoir de schizophrénie, la maladie propre au héros de Stevenson.

M. Bernard Ide. — Je constate que vous avez des lettres mais je vous pose aussi des questions de chiffres.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — J'ai à peine dit deux mots mais la suite de ma réponse est émaillée de chiffres. Sur ce point, je n'ai pas du tout le sentiment de souffrir de la schizophrénie que vous me prêtez.

Je revendique d'ailleurs, précisément au nom de cette absence de schizophrénie, le droit de porter en tous temps mon titre de secrétaire d'Etat, tel qu'il m'a été attribué par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 octobre 2000, lequel ne contient aucun décompte des heures, des jours ou des circonstances pendant lesquels je peux me prévaloir des dites fonctions. Il en est ainsi notamment lorsqu'il s'agit de procéder au marquage de certains biens classés. Je vous signale que cela fait partie des obligations qui sont prévues par l'ordonnance de 1993 et par les conventions internationales auxquelles la Belgique avait souscrit à l'époque. Le marquage des biens classés a été effectué dans une large mesure en Flandre et en Wallonie, mais n'a jamais été effectué par mes prédécesseurs à Bruxelles. Dès lors, lorsque symboliquement, comme je l'ai déjà fait devant la presse et comme je le ferai commune après commune, je fais un tour en bus pour faire découvrir aux habitants qui le souhaitent le patrimoine

remarquable de leur entité sous un autre angle, il est évident qu'il s'agit là d'une action que je mène *qualitate qua*, et que j'effectue totalement bénévolement la pose des plaques. Il avait à un moment été prévu par mon administration de passer un marché avec une firme privée, qui aurait demandé un prix élevé pour aller poser les mêmes plaquettes. A la limite, je fais le travail à la place de l'administration, en compagnie des autorités communales de la commune concernée, et cela quelle que soit leur appartenance politique, je tiens à le préciser.

M. Bernard Ide. — Jusqu'à présent, dans les communes où vous vous êtes rendu, l'appartenance politique est à chaque fois libérale, libérale, libérale ...

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Non, je suis allé à Ixelles et je n'ai pas eu l'impression de rencontrer des membres libéraux. J'ai été accueilli très gentiment par le bourgmestre d'Ixelles. Ce n'est qu'un exemple mais je pourrais vous en citer d'autres.

Permettez-moi cependant de poursuivre. Je pense que ce marquage était attendu depuis longtemps et apporte au patrimoine classé une lisibilité immédiate et internationalement reconnue puisqu'il s'agit d'un signe prévu dans des conventions internationales. Mille plaquettes émaillées ont été commandées pour un budget total de 16.000 EUR auprès de la seule firme qui fabrique encore des plaquettes émaillées en Belgique, à savoir l'Emaillerie belge, établie à Anderlecht. Pour la pose de ces plaquettes, un appel à candidatures a été lancé dans la perspective de marquer l'ensemble des 2.320 biens actuellement classés en Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons reculé devant le coût de cette opération, lequel aurait été de 50 EUR par placement de plaquette. Nous avons préféré utiliser des méthodes moins coûteuses. Outre le travail que j'effectue bénévolement dans les communes que je visite, je précise que pour les autres biens, la signalétique sera apposée par un agent de la Direction des Monuments et Sites, en collaboration avec un ouvrier de la Régie foncière.

Pour en revenir au marquage que j'ai effectué moi-même symboliquement, je tiens à répondre à l'honorable membre en confirmant les informations que j'ai fournies à Mme la Présidente du Collège de contrôle des communications gouvernementales, à savoir que l'insertion dans le Vlan a été intégralement financée par mes fonds privés et ne l'a donc pas été ni directement ni indirectement par des fonds publics.

M. Bernard Ide. — C'est cela que je ne comprends pas. Vous parlez ici en qualité de secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Laissez-moi continuer !

La facture de ces insertions a été adressée à mon nom et à mon domicile.

Pour être complet, je vous précise, dès à présent, que cela vous plaise ou non, que des insertions du même type se poursuivront durant tout le mois de mars et cesseront, bien entendu, avant le 8 avril prochain puisqu'elles me seraient évidemment imputables en

tant que candidat aux élections prochaines. Donc, sur ce plan-là, cette initiative, je le répète, tout à fait personnelle et dans laquelle j'utilise à bon escient les qualités qui m'ont été conférées, se poursuivra tout le mois de mars.

La location du bus historique a, elle aussi, été entièrement prise à ma charge privée. Même système, le local où une collation est servie, m'est offert par les autorités communales qui m'accueillent. Pour les communes, il n'y a aucune dépense à cet égard.

Le financement de mes tours dans les autres communes a été effectué dans les mêmes conditions. Je trouve bizarre que vos amis, qui ont assisté à mon tour à Etterbeek, aient remarqué qu'une ou deux pizzas, offertes par les gens du quartier, avaient été découpées à la fin de la réunion. Je n'ai pas offert des pizzas aux participants. Je n'ai pas payé ces deux pizzas, je ne les avais d'ailleurs pas commandées ! J'ai simplement offert un verre à la fin du périple, et je ne me préoccupe pas de savoir qui a payé deux pizzas que je n'ai pas demandées.

Quant à l'article du journal, auquel il est fait allusion et dont je ne suis pas l'initiateur, c'est-à-dire La Dernière Heure et ses journalistes qui tirent plus vite que leur ombre, je n'y suis évidemment pour rien. Il s'agit de communications qui ont été faites par le Musée de la commune que vous connaissez bien ...

M. Bernard Ide. — Ce Musée communal est financé par la Cocof !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Pour vous mettre tout à fait à l'aise, Monsieur Ide, personnellement, je ne convoque pas la presse à ce genre de choses. Ce n'est pas le but. Vient qui veut. Les habitants des communes sont invités, de même que les autorités communales. Pour moi, la presse n'est pas conviée et je n'y peux rien si un journaliste écrit ce qui s'est passé cinq jours plus tôt, comme s'il y avait déjà assisté. Je n'ai pas convié de journalistes ...

M. Bernard Ide. — Cinq jours plus tôt !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — ... et vous ne pouvez pas me tenir responsable de ce qui a été écrit dans La Dernière Heure.

Je m'étonne de l'acharnement dont je fais l'objet puisque, après avoir répondu dans le cadre de la commission de contrôle de manière très claire, j'ai répondu à une question écrite que vous m'avez posée sur le même sujet. Je vous réponds avec beaucoup de précision, je pense, à la question orale que vous me posez maintenant. Je dis simplement que vos amis politiques semblent avoir beaucoup moins de scrupules dans d'autres régions. On peut se demander si on ne confond pas la promotion de l'hypothérapie, c'est-à-dire les séances à cheval que l'on donne aux petits enfants handicapés (*M. Draps montre une publicité relative à l'hypothérapie*) et la promotion d'un ministre Ecolo. Quand on voit comment on distribue ...

M. Bernard Ide. — Où allons-nous !

On est à Bruxelles ici !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — ... en Région wallonne, pour les enfants handicapés, dans les institutions subsidiées, des documents à l'effigie de M. Detienne, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous à cet égard !

M. Bernard Ide. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, toutes les personnes qui contreviennent à la déontologie, sont susceptibles d'être rappelées à l'ordre.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Je ne contreviens pas à la déontologie.

M. Bernard Ide. — Je dis que vous le faites !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Pas du tout !

M. Bernard Ide. — Il n'est pas normal que vous payiez un bus et des publicités de votre poche, alors que vous agissez en qualité de secrétaire d'Etat. Vous faites une confusion totale entre les genres !

Vous parlez de M. Detienne, de la Wallonie.

Moi, je vais citer Anvers où il y a des gens qui procèdent à de tels dérapages.

En période électorale, les citoyens ont besoin de véritable déontologie.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Nous ne sommes pas en période électorale !

Pour moi, vous ne correspondez pas à ma définition de la déontologie !

On n'est pas en période électorale et j'ai parfaitement le droit de louer, à mes frais, tous les espaces que je souhaite.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA DECISION DU FONCTIONNAIRE DELEGUE DANS LE DOSSIER DE LA RECONSTRUCTION DE LOGEMENTS RUE MONTAGNE DE LA COUR »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE BESLISSING VAN DE GEMACHTIGDE AMBTENAAR IN HET DOSSIER VAN DE BOUW VAN WONINGEN AAN DE HOFBERG »

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Peszta pour poser sa question.

M. Yaron Peszta. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, la presse s'est fait l'écho récemment, et abondamment d'ailleurs, à plusieurs reprises, du vieux dossier de reconstruction de la rue Montagne de la Cour, et particulièrement de la surprenante décision du fonctionnaire délégué, sur instruction explicite et assumée — ce qui est assez rare d'ailleurs — d'un ministre de l'Aménagement du Territoire qui dit à la presse avoir donné une injonction à son administration, en l'occurrence au fonctionnaire délégué, de refuser un permis. Par le passé, vos prédécesseurs déniaient toujours avoir donné une quelconque injonction à qui que ce soit quand on le leur reprochait. Il s'agit donc d'une nouvelle pratique tout à fait honnête de votre part d'admettre avoir demandé à votre fonctionnaire délégué de ne pas délivrer un permis ...

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Cela ne plaît pas à vos collègues mais c'est cela la transparence.

M. Yaron Peszta. — ... en l'occurrence un certificat d'urbanisme pour la reconstruction de logements rue Montagne de la Cour.

Mon groupe considère que ce refus est tout à fait surprenant et incompréhensible. Par ailleurs, et c'est sur ce point que je voudrais vous interroger, il semble être en contradiction avec les engagements pris par le passé, entre autres par la Région bruxelloise ou vis-à-vis de la Région bruxelloise, et avec un certain nombre d'engagements de nature générale pris dans le Plan régional de développement.

Je rappelle très brièvement les rétroactes historiques de ce dossier qui commence avec l'accord de coopération du 23 mars 1990, le premier à stipuler entre autres qu'en échange de la cession de la caserne Albert à l'Etat, on obtient la reconstruction de la rue Montagne de la Cour et du logement rue aux Laines, ce qui a été réalisé depuis lors. Le 2 novembre 1991, un certificat d'urbanisme est délivré par la région mais n'est pas suivi d'un permis parce que l'un des acteurs principaux de ce dossier — à savoir les Musées royaux — manifeste son opposition à ce projet. Fin 2000, l'avenant n° 6 de l'accord de coopération reprecise explicitement la mise en œuvre de l'accord de 1990. Le 12 mars 2002, une nouvelle demande de certificat d'urbanisme de la Régie des Bâtiments est introduite auprès de l'administration. Il fait l'objet d'un avis unanimement favorable de la commission de concertation et, par la suite, du collège de la ville de Bruxelles. Mais, rebelote, il y a opposition de l'acteur-clé dans ce dossier, les Musées royaux. Enfin, coup de théâtre, le 24 février 2003, cette fois-ci, c'est le fonctionnaire délégué qui refuse le certificat d'urbanisme. Mystère et boule de gomme : on prend des engagements, on dit qu'on va reconstruire la rue Montagne de la Cour des permis ou des certificats d'urbanisme sont introduits déjà depuis longtemps et font l'objet d'avis favorables. Pour se conformer à un certain nombre d'indications données à droite ou à gauche, on

réintroduit une demande pour un nouveau certificat d'urbanisme et, contre toute attente, le fonctionnaire-délégué refuse de délivrer le certificat d'urbanisme.

Bornons-nous dans un premier temps aux motivations juridiques administratives qui sont formulées et que je qualifie de prétextes. J'y reviendrai.

La première — et la plus importante manifestation — serait que le projet porterait atteinte à la perspective que l'on a sur le Mont des Arts. Outre le fait qu'évoquer la seule perspective pour refuser un permis qui est, par ailleurs, parfaitement conforme à l'affectation du sol.

On peut imaginer un projet complètement démesuré qui « fiche en l'air », de manière évidente la perspective, ce serait un motif parfaitement suffisant. Quand on lit le dispositif de refus du certificat d'urbanisme du fonctionnaire délégué, on ne voit pas très bien quel type d'amélioration du projet pourrait rencontrer ces objections. On a donc le sentiment que l'argument « perspective » sera systématiquement utilisé pour tous les projets à venir et empêchera la réalisation de l'affectation du sol, telle que prévue par le PRAS, c'est-à-dire la construction d'un bâtiment de logements. C'est un peu cela la difficulté au point de vue juridico-administratif et qui risque de poser des problèmes en cas de recours au Conseil d'Etat.

M. Grimberghs me disait en aparté : « C'est drôle, lorsqu'on regarde le dessin, qui est paru dans la presse, et qui montre en quoi le futur bâtiment va gêner la perspective, on se demande où se trouve la personne qui voit cette perspective » ?

Quand vous descendez de la rue de Namur, vous ne la voyez pas, quand vous êtes piéton et que vous devez faire le tour de la place, vous ne voyez pas la perspective. On s'est donc dit que c'était Godefroid de Bouillon.

Sur son cheval il a un problème de perspective et c'est pour cela que le fonctionnaire — délégué a pris cette décision. Dans l'hypothèse où Godefroid de Bouillon tournerait la tête vers le Mont des Arts, le fonctionnaire-délégué s'est dit : « Cela ne va pas, Godefroid de Bouillon doit avoir une perspective vers le Mont des Arts » et c'est la raison du refus du certificat d'urbanisme.

Il s'agit là d'un prétexte, quiconque connaît le dossier sait que depuis des années, les musées royaux des Beaux-Arts ne veulent pas qu'on construise quoi que ce soit à cet endroit-là et on invoque donc n'importe quoi pour refuser la réalisation d'un projet de logements qui ne serait pas une extension au profit des musées royaux des Beaux-Arts. La région, comme un seul homme, suit. C'est d'autant plus inquiétant vu qu'il s'agit là d'un engagement pris par l'Etat fédéral au profit de la Région bruxelloise. On s'est plaint depuis des années que l'Etat fédéral ne tenait pas ses engagements vis-à-vis de la Région bruxelloise; pour une fois que l'Etat fédéral tient un engagement vis-à-vis de la région, et c'est un engagement auquel nous tenons, c'est la région qui refuse à l'Etat fédéral de réaliser ses engagements vis-à-vis de la région. Si après cela vous croyez que vous allez encore avoir la moindre crédibilité quand vous, ou M. de Donnea, vous vous en prenez à l'Etat fédéral pour lui dire qu'il doit respecter ses engagements passés, entre autres dans le quartier européen, je pense que vous prenez un risque majeur de décrédibilisation de la

Région bruxelloise auprès des autorités fédérales et surtout auprès des habitants.

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Monsieur le Président, c'est une interpellation transformée en question, qui prouve, Monsieur Pesztat que vous connaissez bien ce dossier et ses rétro-actes.

Je vais donc répondre à vos questions qui portent sur le refus du certificat d'urbanisme. Une curiosité de notre droit est que contre un refus ou une acceptation de certificat, il n'y a aucun recours possible au Conseil d'Etat puisque le certificat d'urbanisme ne donne pas de droits. Il n'y a donc pas d'intérêt à pouvoir introduire un recours auprès du Conseil d'Etat. On peut donc dire, sur ce plan, que la décision est définitive.

Effectivement, je voudrais d'abord relever, comme vous le faites à juste titre, Monsieur Pesztat, que les motifs du refus sont tels qu'ils ne remettent pas en question la possibilité d'affecter — mais vous n'avez pas beaucoup insisté sur ce point — en logements ce terrain, ni même d'ailleurs de mettre en œuvre, et j'y reviendrai, les différents accords intervenus ainsi que les objectifs généraux du PRD.

Effectivement, j'ai décidé de ne pas accorder le certificat d'urbanisme relatif à ce projet car il est manifestement contraire à la conception que se fait le gouvernement du bon aménagement des lieux à cet endroit. En effet, il appartient à l'autorité délivrante de statuer non seulement, en fonction des réglementations en vigueur, mais également, et ne l'oublions pas, de ce principe général du bon aménagement tel qu'il est visé à l'article 3 de l'ordonnance organique de 1991.

Un projet quel qu'il soit ne doit pas se contenter d'être conforme aux plans et réglementations en vigueur pour être accordé, il convient qu'il réponde aussi à la conception que l'autorité administrative se fait du bon aménagement des lieux.

En l'espèce, les raisons qui ont motivé la décision du gouvernement étaient notamment relatives au nécessaire maintien des perspectives créées par l'alignement des axes et la symétrie de composition de l'église du Coudenberg, de l'entrée de la rue Montagne de la Cour, de la partie haute du Mont des Arts et la place de l'Albertine.

Il y a donc là, indiscutablement, une perspective que l'on discerne très clairement — or, Bruxelles en comporte peu, surtout celles qui offrent un point de vue panoramique sur la ville basse et au-delà, sur tout l'ouest de la région jusque et y compris la Basilique de Koekelberg, le bois de Dielegem et même l'Atomium si l'on se met bien à gauche du trottoir.

Evidemment, Monsieur Pesztat, notre Godefroid de Bouillon national que nous connaissons bien n'est évidemment pas l'observateur adéquat à cet endroit, mais il y a pire. Les personnes qui se trouveraient à gauche du Mont des Arts et qui entreprendraient la descente vers le bas de la ville ne verraient même plus la tour de l'hôtel de ville. Dans le montage qui a été publié dans la presse, Godefroid de Bouillon voit encore la flèche de l'hôtel de ville. Mais

l'observateur qui se situe encore un peu plus à gauche perd toute vue sur ce qui est un des symboles de Bruxelles.

Deuxième raison, n'oubliez pas que nous nous trouvons dans une zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement et qu'il est dès lors vrai que le concept de bon aménagement des lieux prend encore une autre dimension dans un tel endroit.

Troisièmement, l'implantation du futur bâtiment ne permettant pas le respect de ces éléments, elle compromettrait, en outre, la cohérence et l'esthétique de l'espace et de la petite place du Musée, car il ne suffit pas d'examiner le bon aménagement des lieux depuis Godefroid de Bouillon ou les trottoirs gauches et droits du Mont des Arts, il faut voir le projet en se plaçant sur la petite place du Musée, près de la statue de Charles de Lorraine qui, lui, si je ne m'abuse, tourne le dos à la Place du Musée, et regarde la ville.

La Régie des Bâtiments était parfaitement informée de cette motivation et qu'il y a encore moyen de réaliser, en maintenant un alignement qui ne coupe pas la perspective, quatre à cinq mille mètres carrés de logements à cet endroit. Je suis bien d'accord, c'est du logement. Je ne suis pas ici le bras séculier des musées des Beaux-Arts. Je n'ai pas refusé ce certificat parce que j'aurais fait l'objet de pressions de la part de lobbies qui relayeraient les positions des musées des Beaux-Arts. Pas du tout. Je considère que cela doit être du logement. Je ne vois pas s'ériger à cet endroit une sorte de grande vitrine des musées, mais je pense qu'il ne faut pas sacrifier, sur le plan esthétique, une des dernières perspectives à Bruxelles.

Quant à la possibilité d'aménager, au rez-de-chaussée de ces bâtiments, des commerces ou un passage permettant de rejoindre la rue des Musées, et donc, d'accéder aux musées qui s'y trouvent, c'est un problème qui doit être examiné de près. Cela n'était d'ailleurs pas exclu dans la demande de certificat d'urbanisme telle que présentée : un certificat d'urbanisme n'est pas précis à ce point et se contente de déterminer une volumétrie et une affectation.

M. le Président. — La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — J'entends bien que vous n'êtes pas l'instrument du lobby des musées. Mais comment se fait-il que l'on évoque pour la première fois le problème de la perspective ?

Or ne l'a jamais fait antérieurement.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — C'est mon point de vue personnel.

M. Yaron Pesztat. — Vous avez parlé du « bon aménagement des lieux », article en vertu duquel vous avez refusé le certificat d'urbanisme. J'entends bien. Mais il faut voir jusqu'où le respect de la perspective peut justifier un tel refus. Si cela va jusqu'à interdire de réaliser l'affectation du sol prévue dans le plan, c'est une interprétation beaucoup trop extensive du « bon aménagement des lieux ».

Je prends acte du fait que, pour vous, il suffirait de reculer quelque peu le bâtiment pour réaliser du logement ...

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — De 4 ou 5 mètres, pas plus.

M. Yaron Pesztat. — Mais il ne faudrait pas venir dire ensuite qu'il n'y a plus suffisamment de place à l'arrière ...

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Ce n'est pas le cas, il reste 13 mètres.

M. Yaron Pesztat. — Si d'aventure, je devais avoir raison, que le lobby des musées royaux ait le dernier mot et que l'on ne construise pas des logements à cet endroit, je ne voudrais pas que l'on y aménage un jour une extension des musées sans évoquer l'argument de la perspective.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LA DELIVRANCE DU PERMIS DE BATIR POUR LA TOUR EGGERICKX »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE AFGIFTE VAN DE BOUWVERGUNNING VAN DE EGGERICKX-TOREN »

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, il me revient que M. le secrétaire d'Etat a donné instruction à son administration de délivrer le permis de bâtir pour la tour Eggerickx, située au bord du Square de Meeus, et pour des extensions à la rue du Luxembourg et à la rue Marie de Bourgogne.

Bel imbroglia administratif !

Le permis a été délivré le 12 février 2003 par le fonctionnaire délégué agissant dans le cadre de l'article 128 de l'ordonnance à la suite d'une saisine du fonctionnaire délégué le 27 décembre par le demandeur qui constatait la carence de la Ville de Bruxelles d'avoir traité le dossier dans le délai prescrit. Il se fait que la Ville de Bruxelles a délivré un refus de permis le même jour ... apparemment trop tard ! La région connaissait l'attitude de la ville dès qu'elle a été saisie du dossier. Elle a cependant pris résolument l'option inverse en octroyant le permis moyennant condition et application de l'article 152^{quater}.

L'histoire de ce dossier est fort complexe. Mais il n'y a aucun doute que les autorités de la région ont très régulièrement souhaité

que la tour Eggerickx qui a été construite comme sa tour jumelle en vue d'y localiser des logements, retrouve cette affectation initiale au moment où l'administration publique qui l'occupe quitterait ce bâtiment.

C'est tellement vrai que le Ministre-Président M. de Donnea a inscrit dans son schéma directeur de mai 2002 pour le quartier européen ce projet de la réaffectation majoritaire de cette tour en logement.

On est typiquement dans un dossier de spéculation.

Comme le souligne d'ailleurs la ville dans son refus de permis, le demandeur est propriétaire des biens immobiliers qui sont laissés à l'abandon depuis le début des années 80, je parle de ceux qui se trouvent à l'arrière de la tour Eggerickx, sur la moitié de l'îlot rue Marie de Bourgogne et rue du Luxembourg.

Il porte donc l'immense responsabilité d'avoir laissé se détériorer un patrimoine jugé intéressant par la Commission Royale des Monuments et Sites.

En ce qui concerne plus particulièrement la Tour Eggerickx, contrairement à ce qui a été dit, l'Etat fédéral n'est pas propriétaire, mais bien locataire, avec un bail à long terme qui, si je suis bien informé, est d'ailleurs arrivé à échéance. Il a toujours été convenu que cette tour serait réaffectée, au moins partiellement, en logements quand le ministère des Affaires économiques quitterait les lieux. Je viens d'ailleurs de rappeler que le Ministre-Président avait prévu cette réaffectation dans son schéma directeur à concurrence de 9.000 mètres carrés de logements.

C'est inscrit dans le document que M. de Donnea nous a présenté en commission de l'Urbanisme. Par ailleurs, même si le PRAS a réduit — et je le regrette — les possibilités d'obliger à localiser du logement dans ces immeubles, une série de prescriptions urbanistiques inscrites dans la PRAS et dans le règlement régional d'urbanisme auraient dû amener le gouvernement à refuser l'octroi de ce permis et imposer un projet mixte et en tout cas l'inclusion mètres carrés de logements sur le site du projet.

Le permis délivré se contente d'évoquer un nombre très limité de mètres carrés — plus ou moins 500 — de logements qui doivent être construits en zone administrative et des charges d'urbanisme, qui doivent être réalisées en logements, à concurrence de 2.397 mètres carrés, sans préciser le lieu où ces 2.397 mètres carrés devraient s'implanter. En outre, le cautionnement prévu est ridicule compte tenu de l'ampleur du projet.

L'aspect patrimonial de ce permis suscite aussi des questions. Vous avez recueilli l'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites dans les délais prescrits pour la délivrance d'un permis de bâtir. Elle vous a fait savoir qu'elle n'avait même pas eu l'occasion de visiter les immeubles, à l'abandon depuis des années, et qu'il y avait à tout le moins lieu de prendre une série de garanties concernant le patrimoine.

J'en viens aux gabarits. Lors du débat sur le réaménagement du quartier européen, il a été dit qu'il faudrait réfléchir sur les gabarits de façon à maîtriser l'évolution des permis relatifs aux bureaux. A cet égard, nous sommes précisément en présence d'un cas exemplaire.

Au delà de la Tour Eggerickx, une extension de plus de 7.000 mètres carrés sera réalisée à l'arrière, à l'emplacement d'immeubles qu'on a laissés pourrir, jadis dévolus au commerce, au logement et à l'hôtellerie. Le principal argument du demandeur, que vous faites vôtre dans le permis, est que cela constituera « un répondant harmonieux » avec l'autre côté de la rue. Si c'est vrai pour la rue Marie de Bourgogne — et je le déplore — ce ne l'est pas pour la rue du Luxembourg. J'ose espérer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que ce que l'on accorde aujourd'hui ne servira pas de justification pour « surdensifier » aussi de l'autre côté de la rue. Il est évident que le propriétaire d'en face pourrait très bien se dire que, « répondant harmonieux » pour « répondant harmonieux », il pourrait parfaitement démolir et reconstruire en « surdensifiant » de son côté.

En conclusion, Monsieur le Secrétaire d'Etat, ce permis, que vous avez délivré très rapidement, soulève bon nombre de questions.

M. le Président. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Monsieur le Président, je regrette le caractère sybillin de la question que M. Grimberghs m'a adressée.

M. Denis Grimberghs. — J'ai fait parvenir un texte complémentaire à votre cabinet et j'en ai fait transmettre une copie à la présidence puisqu'il s'agit en fait d'une demande d'interpellation qui a été transformée.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je ne l'ai pas reçu.

M. Denis Grimberghs. — Peu importe, vous connaissez le dossier.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je connais bien sûr le dossier mais si j'avais pu prendre connaissance de vos questions relatives aux gabarits, je me serais fait reproduire les plans. Je devrai donc vous répondre complémentaiement, en tout cas en ce qui concerne la rue du Luxembourg, puisque vous évoquez à juste titre l'inquiétude que cela constitue un précédent. Je ne suis pas en mesure de vous répondre aujourd'hui sur ce point.

Vous m'interrogez sur le contexte dans lequel le fonctionnaire-délégué a délivré un permis d'urbanisme concernant la tour Eggerickx.

Il faut rappeler que la Ville de Bruxelles avait toute la maîtrise de ce dossier et que si elle avait pris une décision en temps utile, le gouvernement aurait connu ce dossier en recours et non pas dans le cadre d'une saisine directe du fonctionnaire délégué.

J'ai donné instruction au fonctionnaire délégué de délivrer le permis d'urbanisme au demandeur pour un projet prévoyant, outre la rénovation de l'immeuble de bureaux existants, la reconstruction en bureaux, conformément aux affectations prévues au PRAS, de plu-

sieurs immeubles de moindre gabarit situés de part et d'autre de la Tour Eggerickx.

Cette décision a été dictée par plusieurs éléments.

1. La destination « bureaux » du bâtiment en question a été acquise en toute légalité, il y a plusieurs décennies. Il s'agit donc d'un droit acquis, qui ne peut être contesté à son propriétaire, d'autant plus le PRAS le reprend en zone administrative.
2. Le projet respecte les dispositions légales et réglementaires en matière d'affectation et améliore le cadre urbain environnant. Le permis a en outre été assorti de conditions destinées à garantir le bon aménagement des lieux. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais je tiens le texte du permis à votre disposition.
3. Enfin, le projet garantit une rénovation qualitative et donc la durabilité de ce bâtiment classé. Même s'il ne s'était pas trouvé en zone administrative, on aurait pu — d'une manière plus difficile, je le concède, puisqu'il est classé — soutenir qu'il y ait une exception en matière d'affectation par rapport à ce que prévoyait la zone. Je ne dis pas que ce bâtiment n'était pas susceptible d'être réaffecté à du logement mais les options prises dans le PRAS, avant mon arrivée aux responsabilités, mettent ce bâtiment en zone administrative. Vous savez très bien que changer l'affectation d'un bâtiment qui est tout à fait légalement affecté à des bureaux depuis des décennies peut poser certains problèmes en termes de recours et d'indemnisation.

Il convient de relever par ailleurs qu'aucun document de planification approuvé par le gouvernement (PRD ou PRAS) n'indique expressément son intention de prévoir, à terme, la réaffectation de ce bâtiment en logements. C'est peut-être le cas au niveau de la Ville de Bruxelles.

M. Denis Grimberghs. — Vous parlez du document de Donnea ?

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je parle ici du PRD et du PRAS.

A la différence de son frère jumeau situé de l'autre côté de la rue du Luxembourg et affecté de fait au logement, le bâtiment en question se situe, à tort ou à raison, en zone administrative du PRAS.

Comment voulez-vous interdire une affectation bureaux pour un bâtiment qui se trouve en zone administrative ? Si vous m'expliquez cela, je pourrais peut-être mieux rencontrer votre raisonnement.

S'il est exact que le schéma directeur pour le quartier européen suggère, à terme, la réaffectation de ce bâtiment en logements, il ne s'agit à ce stade que d'une intention qui, pour se concrétiser, doit passer par le dégagement des moyens financiers qui permettront à la Région de Bruxelles-Capitale de réaliser ce projet.

Actuellement, pour aller contre la volonté du propriétaire, qui demande simplement de réaffecter en bureaux ce qui l'est déjà, et qui de plus est conforme au PRAS, je ne vois pas très bien de quels moyens de coercition nous pourrions disposer.

Ces moyens financiers étant aujourd'hui inexistantes et compte tenu de la conformité aux réglementations en vigueur je ne vois pas en quoi j'aurais pu trouver dans ce schéma directeur un motif pertinent et juridiquement fondé pour me permettre de refuser ce permis d'urbanisme puisqu'il y aurait inévitablement eu dans ce cas, un recours à collège d'urbanisme, ensuite au gouvernement si nécessaire, voire au Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les charges d'urbanisme, elles ont été, bien entendu, imposées dans le cadre de ce permis d'urbanisme au prorata des superficies-planchers de bureaux supplémentaires prévus dans les immeubles à (re)construire. Elles portent, en substance, sur la réalisation de 2.397 m² de superficies nouvelles de logements dans le quartier.

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Ministre, vous n'allez pas me faire croire qu'un demandeur sollicite la rénovation d'un bien qu'il a toujours bien entretenu en vue d'y aménager des bureaux là où il y en avait déjà. Cette tour a été construite en vue d'y implanter des logements. Cela pose d'ailleurs un petit problème juridique au terme de la prescription 0.12 du PRAS qui prévoit que la suppression de logements ne peut être autorisée. Allez voir les baignoires !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Mais non ! Il n'y a plus de logement depuis plus de quarante ans.

C'est le ministère des Affaires économiques ...

M. Denis Grimberghs. — Bonne question ! Sur ce que l'on doit entendre au sens de la prescription 0.12 comme étant du logement ! Mais passons sur ce genre de détail !

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Nous sommes en zone administrative !

M. Denis Grimberghs. — Vous nous dites que le demandeur ne pourrait nullement être inquiété s'il rénove ce qu'il a toujours bien entretenu, etc. Oui mais, il s'agit d'un demandeur qui a laissé pourrir tout l'arrière du bloc et qui va y construire 8.000 m² de bureaux supplémentaires.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Et alors ? C'est une zone administrative !

M. Denis Grimberghs. — Parce qu'il est en zone administrative, il a le droit de casser des maisons ? Il a le droit de ne pas entretenir son bien et vous considérez qu'il n'y a pas de problème à partir du moment où il paie. On va lui demander une compensation. Il va la donner — on ne sait d'ailleurs pas où — et on considérera qu'il n'y a pas de problème. Je ne suis pas certain que ce soit aussi simple que cela. Votre permis prévoit quand même un certain nombre de dérogations, par exemple, la couverture totale de l'ilot. Il s'agit-là d'une dérogation au RRU.

Donc, vous avez accordé ce permis moyennant une série de dérogations au RRU et à la prescription 0.12 du PRAS. Vous en avez parfaitement conscience parce que vous justifiez ces dérogations. Ainsi, vous n'avez pas délivré un permis d'urbanisme à un demandeur qui ne vous demandait rien. Il vous demande pas mal de choses dérogatoires. Vous auriez pu, me semble-t-il, compte tenu de l'intention politique que tous les gouvernements bruxellois ont toujours défendue, et aujourd'hui encore, négocier avec le demandeur pour affecter une partie de ce bâtiment à des logements. Je suis certain que le demandeur aurait aussi bien gagné sa vie à cette occasion. En effet, c'est là que réside le vrai problème. Comment convaincre des investisseurs dans cette ville qu'il est possible de construire des logements, y compris dans un tel quartier des logements de grand luxe plutôt que des bureaux.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Monsieur le Président, j'ai dit tout à l'heure que je répondrais sur le plan de l'affectation. J'ai répondu. J'ai dit à M. Grimberghs que je n'avais pas revu le dossier sur le plan des détails techniques couvertures, dérogations, RRU, etc. Je demande simplement, Monsieur Grimberghs, de vous en référer à ces points techniques et de m'adresser un courrier auquel je vous répondrai, mais je ne suis pas à même de répondre maintenant à une série de questions sur lesquelles la note ne porte pas. En effet, nous pouvons discuter pendant des heures sur des problèmes d'ordre technique mais l'endroit est mal choisi. Je peux difficilement vous donner autant de détails dans un débat tel que celui-ci.

M. Denis Grimberghs. — Interrogez vos prédécesseurs ! Peu d'entre eux ont été interrogés en séance plénière sur des permis. Si le sujet émerge de plus en plus, il est grand temps de s'inquiéter, surtout dans votre chef.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je ne sais pas !

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHSA M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA REACTION SUITE A L'EXPERIENCE DU ROAD PRICING A LONDRES »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHSAAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE REACTIE OP DE WEGENTOLHEFFING IN LONDON »

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'ai pris connaissance avec intérêt de votre posi-

tion suite à l'expérience de Londres visant à instaurer un péage urbain. Si je vous rejoins, Monsieur le Secrétaire d'Etat, sur la nécessité d'agir de manière plus pragmatique et plus rapide au départ de la politique de stationnement, je me permets de profiter de l'occasion pour vous demander quelles sont les initiatives prises par le gouvernement ces derniers mois, voire ces dernières années, pour faire avancer cet objectif d'une politique coordonnée de la gestion du stationnement dans notre région.

J'ai bien le souvenir que l'accord de gouvernement, les différentes déclarations successives du Ministre-Président et le PRD considèrent que cet objectif d'une harmonisation de la politique de stationnement est sans doute la meilleure manière de réduire la pression automobile et d'encourager l'utilisation des transports en commun :

La chapitre 6 de la déclaration du gouvernement précise d'ailleurs *expressis verbis* que « *le stationnement sur la voie publique doit être coordonné entre la région et les communes dans le cadre de leurs compétences respectives* ».

Le PRD expose, quant à lui, que le gouvernement souhaite appliquer une politique coordonnée et dynamique de réduction du stationnement. L'objectif annoncé était de rendre la tarification progressive et de mettre en place une structure de coordination voire de gestion du stationnement. La région devait « *mettre sur pied un instrument supra-communal de gestion et de contrôle du stationnement en voirie. Elle peut fournir aux communes des ressources en formation du personnel communal, ou conditionner l'attribution de moyens régionaux à la participation des communes aux objectifs de la région en matière de stationnement (incorporation de la problématique du stationnement dans les conventions de mobilité)* ».

Il est également utile de vous rappeler que vous estimiez avoir mis en œuvre *les lignes de force de la politique du stationnement* car vous avez organisé, en décembre 2001, une concertation avec les communes sur la *forme juridique* la plus adaptée pour améliorer le contrôle et la gestion du stationnement. Des options telles qu'une intercommunale, appuyée sur des stewards assermentés pour assurer le contrôle et l'application d'amendes administratives pour le traitement pénal des infractions au stationnement, auraient fait l'objet d'un examen approfondi. C'est en tous cas ce que je peux lire sur votre site internet, Monsieur le Secrétaire d'Etat, or, à ma connaissance, le Parlement n'a pas été informé de la concrétisation de l'accord gouvernemental, laquelle est pourtant annoncé au monde entier via internet.

Voilà plusieurs raisons pour vous interroger sur les initiatives que vous avez prises pour mettre en œuvre cet objectif. Le cas échéant, pouvez-vous nous faire savoir ce qui bloque et vous empêche d'atteindre les objectifs pour lesquels vous avez, me semble-t-il l'appui de la majorité et même d'une grande partie de l'opposition.

M. le Président. — La parole est à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, M. Grimberghs a, à juste titre, rappelé les limites de mon action : « *stationnement sur la voie publique doit être coordonné*

entre la région et les communes dans le cadre de leurs compétences respectives ».

Mon action s'exerce donc dans toute la gamme des champs périphériques de la compétence de police de stationnement, attribuée aux communes dans le cadre juridique actuel.

Au niveau de l'optimisation du cadre juridique actuel : dans le cadre de la CIMIT, j'ai appuyé les modifications légales en cours de publication au *Moniteur belge* qui visent à ramener la tutelle sur les règlements complémentaires de police au niveau de la région, — c'était un point de discorde voici quelques années mais on va tout de même dans ce sens aujourd'hui — et à dépenaliser les infractions au stationnement à durée limitée, au stationnement payant et au stationnement sur les emplacements réservés aux riverains.

Les communes peuvent donc occuper le champ libre avec un régime de sanctions administratives. Par ailleurs, notre gouvernement a approuvé un avant-projet d'ordonnance autorisant le personnel communal assermenté à traiter ces sanctions pour dégager le cadre policier.

Au niveau de « l'observatoire du stationnement », j'ai chargé l'AVCB, l'Association de la ville et des communes bruxelloises, de monter cet outil de dialogue région-commune, appuyé sur une base de données du stationnement en voirie et hors-voirie, sur un centre de documentation et d'études, et sur un secrétariat permanent : une petite publication sans prétention sera diffusée à partir de septembre à tout le personnel communal et régional intéressé par la problématique. La banque de données du stationnement a pris du retard suite à des réorientations stratégiques au sein du CIRB en matière d'outil informatique : abandon du développement d'outils spécifiques pour des produits standard du marché, diffusables sur le web. L'administration régionale fait toutefois pression sur le CIRB pour résorber ce retard, vu que ces données sont nécessaires pour la modélisation Iris II en cours.

Quant à mes entretiens avec le parquet visant à un meilleur suivi répressif, la presse et nos discussions au sein de cet hémicycle nous ont appris que la situation s'était considérablement améliorée. En septembre dernier, nous avons d'ailleurs mené une opération conjointe entre la région, les communes, les zones de police et le parquet pour conscientiser la population, puis sanctionner les récalcitrants sur le non-respect de la réglementation sur le stationnement, entre autres au Goulet Louise. Cette campagne pilote doit être pérennisée — en le constate aujourd'hui — via un contrat de mobilité, par lequel la région cofinancerait le personnel policier qui serait affecté à ce tronçon de voirie important pour la vitesse commerciale des quatre lignes de tram qui y passent. Inutile de dire que d'autres projets devront suivre celui-là.

Le gouvernement m'a chargé de piloter une étude sur la voie juridique la plus appropriée et la plus efficiente pour atteindre notre objectif de coordination région-communes. Un cahier des charges a été établi et a fait l'objet d'un appel de marché.

La première phase de l'étude vient, de se terminer et un comité d'accompagnement va prochainement se réunir pour en examiner le premier rapport. Je ne doute pas que vous-même ou l'un de vos collègues me questionneront bientôt sur les voies préconisées : Intercommunale, Régie d'agglomération, ou un troisième larron ...

Plus globalement, je m'en voudrais de passer sous silence les initiatives que j'ai prises en faveur de la formation des conseillers en mobilité, et des élus responsables de ces enjeux ainsi que de l'accompagnement « citoyen » de l'élaboration d'Iris II, que mes services sont en train de monter, et qui, tout naturellement, contribuera à conscientiser les résidents sur la nécessité d'un stationnement musclé pour contribuer à la convivialité de notre ville.

En conclusion, mon action consiste à accompagner les modifications légales permettant aux communes d'être plus efficaces dans l'exercice de leurs compétences, à réfléchir dans le même temps aux formes d'organisation permettant de meilleures économies d'échelle et une plus grande cohérence, à former nos concitoyens à l'importance de ces enjeux, à financer un observatoire du stationnement, outil de formation, de dialogue et de maîtrise des données et des enjeux entre la région et les communes.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, Chers Collègues, nous suivrons évidemment cette ^{x^{ème}} étude menée par un cabinet d'avocats sur la forme juridique, mais il faudrait quand même qu'un jour, ce dossier soit finalisé, de telle sorte que l'on puisse prendre une décision en la matière.

Si l'on considère que le *road pricing* est favorable au péage urbain, et je suis de cet avis, il faut effectivement mettre ce projet en œuvre.

Par ailleurs, si j'entends bien qu'un certain nombre de modifications législatives sont en cours à l'échelon fédéral pour donner plus de pouvoirs aux communes en la matière, il est encore plus indispensable que la région soit capable de coordonner les efforts des communes. Sinon, l'écart entre les 19 politiques du stationnement ira en s'aggravant.

De heer Voorzitter. — Het woord is aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ik ben het eens met de eerste conclusie van de vraagsteller dat er snel een beslissing moet worden genomen. We zullen dat ook doen zodra we beschikken over een goede studie. Minder eens ben ik het met zijn conclusie dat we moeten kiezen tussen *road pricing* en een parkeerpolitiek. Volgens mij sluit het ene het andere niet uit. Dat heeft alvast niet het voorwerp uitgemaakt van het debat op basis waarvan hij zijn vraag heeft gesteld.

De heer Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. VINCENT DE WOLF A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRÉTAIRE D'ETAT A LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LES MAISONS DE TRANSIT, CLE D'UN DISPOSITIF CONTRE L'INSALUBRITÉ ET LA SURPOPULATION DANS LES LOGEMENTS »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRE-

TARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE TIJDELIJKE WONINGEN : EEN BELANGRIJKE MAATREGEL IN DE STRIJD TEGEN DE ONGEZONDE EN OVERBEVOLKTE WONINGEN »

M. le Président. — La parole est à M. Vincent De Wolf pour poser sa question.

M. Vincent De Wolf. — Monsieur le Président, nous avons été nombreux à écouter avec attention le Rapport sur la pauvreté à Bruxelles, notamment pour ce qui concerne le logement. Nous avons pu constater que vu l'augmentation de la précarité et de la pauvreté à Bruxelles, le nombre de personnes qui vivent dans des conditions indignes de l'être humain en termes de nombre de mètres carré, d'hygiène, de vétusté, de mэрule, d'humidité, etc. ne cesse de croître. Le ministre a préparé un nouveau Code du Logement qui est passé en prélecture au gouvernement et qui instaurera des normes d'habitabilité permettant de déclarer insalubres ou inhabitables un nombre assez élevé de logements. Je suivrai de près ces travaux relatifs au Code du Logement car je ne peux me déclarer satisfait de l'ensemble. Je pense, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous auriez mieux fait d'inverser la philosophie du Code en responsabilisant d'abord les communes, pour les sanctionner ensuite et les remplacer si elles ne bougent pas, comme cela a été fait en Région wallonne et en Région flamande. Je crois savoir, bien que les documents soient encore confidentiels, que vous avez procédé de manière inverse dans votre Code du Logement. Quoi qu'il en soit, si de cette manière-là ou d'une autre, on en arrive à une meilleure gestion, notamment grâce à l'Observatoire et à la résolution qui avait été votée, et à déterminer un plus grand nombre de logements comme étant insalubres, il n'en reste pas moins un problème. Lorsqu'on est « sur la rue », comme on dit à Bruxelles, c'est encore pire que dans un logement insalubre. Aussi, je préfère vous interroger maintenant plutôt que d'attendre que le Code soit voté et que les gens connaissent des difficultés.

Ma question est la suivante : le gouvernement est-il prêt à prévoir des articles budgétaires permettant la subsidiation d'initiatives privées ou publiques — je pense notamment aux communes et aux CPAS — pour la création de maisons de transit ? D'après l'enquête que j'ai menée, le nombre d'institutions publiques qui disposent de maisons de transit à Bruxelles est très faible. Il existe quelques établissements privés et publics mais ils sont peu nombreux. Si leur nombre se révèle déjà insuffisant aujourd'hui, on peut se demander comment on fera demain lorsque quantité de logements seront déclarés insalubres ? Je plaide pour que le gouvernement crée des incitants en faveur de l'institutionnel public, CPAS et communes, pour la création de logements de transit subsidiés en tout ou en partie, ce qui, à ma connaissance n'existe pas aujourd'hui.

J'écouterai avec intérêt votre réponse, Monsieur Hutchinson.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, la question de M. De Wolf porte sur un point essentiel de l'aide publique qui doit être apportée aux Bruxellois les plus précarisés dans leur recherche d'un logement décent.

Actuellement, au niveau régional, la nouvelle réglementation régissant les Agences immobilières sociales prévoit une subside particulière pour les logements de transit. Pour rappel, ces agences bénéficient d'un subside doublé par rapport aux autres logements lorsqu'elles organisent ce type d'initiative.

Par ailleurs, les commissions communautaires agrèent des maisons d'accueil pour une capacité de près de 1.000 lits. Ce système peut être apparenté au logement de transit dans la mesure où les familles qui y sont accueillies peuvent parfois y séjourner pendant un certain temps.

Je précise que le Code du Logement n'est pas passé en prélecture au gouvernement mais qu'il a fait l'objet d'une décision du gouvernement. Les documents y relatifs ont d'ailleurs été distribués il y a déjà un certain temps à tous les membres de la Commission Logement, dont vous faites partie, et ils sont donc censés être connus. Ce Code du Logement prévoit que les logements mis en location qui ne répondent pas aux normes minimales de sécurité, de salubrité et d'équipement et pour lesquels les travaux à réaliser sont importants, devront être fermés et ce, pour garantir la santé et le confort de leurs locataires. Le Code est extrêmement précis au sujet de la procédure qui est mise en place. J'ai particulièrement veillé à ce que dans le cadre de l'application du Code du Logement, les familles qui doivent quitter un logement rencontrent le moins possible de tracasseries ou de difficultés dans la recherche d'un nouveau logement décent.

Je dirai en résumé que, pour l'application du Code du Logement, les logements de transit sont une sorte de rustine pour un problème pourtant particulièrement important, c'est-à-dire celui de trouver un logement.

Il est prévu dans ce code que l'ensemble des amendes qui seront infligées aux propriétaires pris en défaut (amendes qui je vous le rappelle varient entre 3.000 et 25.000 €) seront directement versées dans un fonds budgétaire régional. Ce fonds servira à aider financièrement les familles devant quitter un logement ne répondant pas aux normes et pourquoi pas à alimenter les incitants dont vous parlez en matière notamment de logements de transit.

Par ailleurs, les pouvoirs publics seront intimement impliqués dans la recherche des logements pour ces personnes. Il est prévu qu'elles bénéficieront d'« une priorité » pour l'accès aux logements publics. Cette priorité vise notamment les logements gérés par les SISF. Il appartient aux autres pouvoirs publics, je pense ici particulièrement aux communes de prévoir des systèmes de priorité pour l'accès aux logements qu'ils gèrent directement.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, je ne peux que prendre note de votre suggestion et vous dire que, pour l'instant, je n'ai pas de moyens budgétaires particuliers pour élargir une politique telle que celle-là. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler lors de l'élaboration du budget 2004 et d'examiner ensemble si cette augmentation est souhaitable.

M. le Président. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Je remercie M. le secrétaire d'Etat pour sa réponse.

Je voudrais ajouter qu'en ce qui concerne l'accès au logement social, il faudrait peut-être insister sur cette priorité. Jusqu'à présent, c'est en fonction de la bonne volonté, via des dérogations, que l'on arrive à régler des situations d'urgence de personnes expulsées ou qui habitent dans des logements insalubres. Il serait beaucoup plus logique de faire passer ces personnes avant les autres en dehors des dérogations, sur la base d'un système spécifique à trouver dans les conditions d'attributions de logements.

Si les conditions d'insalubrité et de mauvaise hygiène sont démontrées par des rapports objectifs, ce sont des raisons aussi valables qu'une expulsion ou un incendie pour pouvoir trouver dans des conditions très rapides un logement social. Il s'agit d'une autre voie moins coûteuse, qui pose aussi le problème de l'extension du parc.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — D'ores et déjà, les familles, qui se trouvent dans de telles conditions, auront la possibilité de trouver un logement par dérogation dans les sociétés de logement social.

M. Vincent De Wolf. — Je déplore que ce soit par dérogation !

J'estime qu'il n'y a pas de raison de déroger. Il faudrait trouver un système de priorité qui aurait pour effet que cela entre dans les conditions d'urgence.

M. le Président. — L'incident est clos.

VOTE NOMINATIF

NAAMSTEMMING

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de :

— Interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le plan d'austérité de la SNCB et ses conséquences inacceptables quant aux RER »

— Interpellation jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « l'évolution des négociations relatives à la mise sur pied du réseau express régional »

Interpellation jointe de Mme Geneviève Meunier, concernant « la concrétisation et la programmation du plan d'investissement de la SNCB à Bruxelles »

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde motie ingediend tot besluit van :

— Interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het besparingsplan van de NMBS en de onaanvaardbare gevolgen ervan voor het GEN »

— Toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs, betreffende « de evolutie van de onderhandelingen over de aanleg van het gewestelijk expressnet »

— Toegevoegde interpellatie van mevrouw Geneviève Meunier, betreffende « de uitvoering en de planning van het investeringsplan van de NMBS in Brussel »

Cet ordre du jour motivé a été déposé par MM. Marc Cools, Michel Moock, Christos Doulkeridis, Denis Grimberghs, Jan Béghin, Mme Adelheid Byttebier et M. Jean-Luc Vanraes.

Deze gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Marc Cools, Michel Moock, Christos Doulkeridis, Denis Grimberghs, Jan Béghin, mevrouw Adelheid Byttebier en de heer Jean-Luc Vanraes.

— Je mets cet ordre du jour aux voix.

Ik breng deze motie in stemming.

— Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour motivé.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de gemotiveerde motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

58 membres sont présents.

58 leden zijn aanwezig.

52 répondent oui.

52 antwoorden ja.

5 répondent non.

5 antwoorden neen.

1 s'abstient.

1 onthoudt zich.

En conséquence, le Conseil l'adopté.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Andre, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, MM. Boelpaep, Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daïf, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowitz, De Wolf, Decourty, Mmes Derbaki Sbaï, Emmery, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mmes Meunier, Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Saïdi, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Van Roye, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Jonghe d'Ardoye d'Erp.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Bastien.

M. le Président. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

La séance plénière est levée à 19 h.

De plenaire vergadering wordt om 19 uur gesloten.

0703/2529
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00